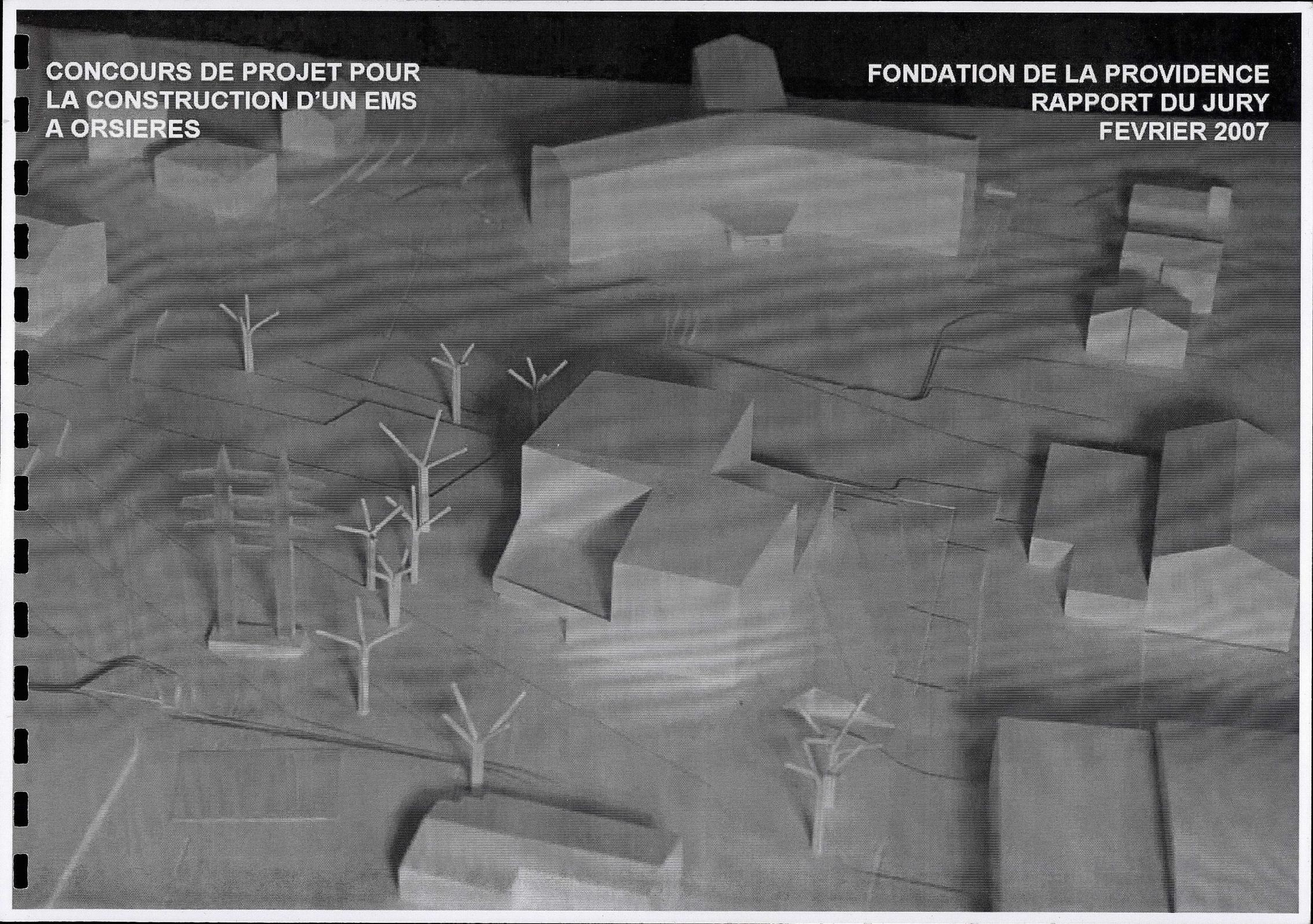


**CONCOURS DE PROJET POUR  
LA CONSTRUCTION D'UN EMS  
A ORSIERES**

**FONDATION DE LA PROVIDENCE  
RAPPORT DU JURY  
FEVRIER 2007**



## **MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR**

Le présent concours de projets est organisé par la Fondation de la Providence, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de la santé.

## **SITUATION ACTUELLE**

Selon le rapport du service de la santé d'août 2005 intitulé "la prise en charge des personnes âgées indépendantes", il est prévu 30 lits supplémentaires dans la région du réseau de santé Entremont d'ici à 2009, voire plus, d'ici à 2013, selon les scénarios mentionnés dans ledit rapport.

L'histoire de la Maison de la Providence débute en 1924 où, grâce à la générosité d'une bagnarde émigrée en Amérique, un bâtiment fut construit pour accueillir une dizaine de personnes pauvres et infirmes, qui étaient jusque là hébergées et soignées par des habitants dévoués de la région.

En 1940, la direction et le fonctionnement du home sont placés sous la responsabilité des Filles de la Charité de St Vincent de Paul. Dès cette date, la maison n'a cessé de s'agrandir (construction d'une chapelle en 1966, création d'un secteur "médicalisé" en 1977) et devient une Fondation avec acte de constitution authentique en 1988.

Sous l'impulsion de la Sœur directrice de la Providence, le comité en place décide de reconstruire complètement le bâtiment : les travaux seront effectués, avec la participation financière des 6 communes d'Entremont, de 1987 à 1990.

A ce jour, la Maison de la Providence a une capacité d'accueil de 103 lits.

Depuis 1998, un groupe d'étude s'est penché sur l'opportunité d'offrir aux personnes âgées d'Orsières et de la région des structures d'accueil diversifiées. Après de nombreuses études, de longues discussions et l'évaluation de diverses variantes, les communes d'Entremont ont décidé, en 2004, de construire à Orsières un nouveau bâtiment d'une capacité de 30 lits qui sera remis, libre de toute charge, à la Fondation de la Providence pour une gestion en multisite.

La commune d'Orsières met à disposition le terrain de base, parcelle N° 11117 de 8220 m<sup>2</sup> proche de la gare, des écoles primaires et du cycle d'orientation.

## **OBJECTIF DU CONCOURS**

Construire à Orsières un EMS fonctionnant en multisite avec la Maison de la Providence à Bagnes.

Etant donné les installations et moyens à disposition actuellement à la Maison de la Providence, il est prévu que la préparation des repas, l'entretien du linge de maison et l'administration des deux EMS soient effectués dans les locaux de la Maison de la Providence à Bagnes. Une organisation est à prévoir quant à la livraison des repas (en liaison chaude) et du linge. En fonction des mets proposés, une cuisine d'appoint est prévue dans le nouveau bâtiment. Pour les repas et le linge, les infrastructures de la Maison de la Providence suffisent amplement.

L'objectif du présent concours est de trouver un projet qui réponde aux besoins en lits de la Maison de la Providence. Conformément aux propositions du Service de la santé publique, la construction porte sur un établissement de 30 lits d'EMS, 5 lits en unité d'accueil temporaire (UAT) soit au total 35 lits et un foyer de jour.

Au vu de l'évolution des besoins en lits d'EMS, le Maître de l'ouvrage prévoit la réalisation, en deuxième étape, d'une extension d'environ 15 lits.

## **GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE**

Il s'agit d'un concours de projets et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 de la norme SIA 142, édition 1998.

## **CONDITIONS DU CONCOURS**

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent règlement-programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent règlement-programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

## **PRESCRIPTIONS OFFICIELLES**

Les bases du présent concours sont:

La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001,

L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

## **PARTICIPANTS**

Le concours a été ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

42 bureaux se sont inscrits et 31 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments.

## JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

### *Président :*

- Hans Imhof architecte EPF – SIA  
adjoint de l'architecte cantonal SBMA

### *Membres :*

- Bernard Zurbuchen architecte EPF, Lausanne
- Pierre Bonnet architecte EPF, Genève
- Pierre Wahlen architecte EPF, Nyon
- Jean-François Lattion Président d'Orsières
- Jean-Laurent Darbellay Président de Liddes
- Nicolas Croгнаletti Directeur, Fondation de la Providence
- Bernard Z'graggen ingénieur EPF au service de la santé
- Laurent Mayoraz architecte ETS SBMA.

### *Suppléants :*

- Angelin Luisier Préfet d'Entremont
- Jean-Maurice Tornay Sous-préfet d'Entremont  
Pdt de la comm. administrative
- Christophe Dumoulin Président de Bagnes
- Bernard Giovanola Président de Sembrancher
- Pascal Moulin Président de Vollèges  
membre de la comm. administrative
- Gilbert Tornare Président de Bourg-St-Pierre

### *Secrétariat :*

- Mme Sandrine Duay, administration communale d'Orsières.

### *Photos :*

- M. Alphonse Darbellay, La Fouly

## REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 41 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 3 novembre 2006.

### EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. documents demandés
3. respect du périmètre
4. respect des prescriptions officielles
5. programme des locaux
6. calcul du cube SIA

#### Remarques :

##### *Point 1*

Tous les projets reçus ont été envoyés pour le 19.01.2007, soit dans les délais. Les projets ont été numérotés de 1 à 31. L'auteur du projet N°1 "Grant-mâre" a envoyé un deuxième cartable le 22.01.2007. Le document contenu dans ce deuxième cartable n'a pas été affiché.

##### *Point 2*

Un des projets remis le N° 31 "L'art de la fugue", portait sur l'emballage l'adresse de l'expéditeur. L'ouverture des cartables et l'affichage des concours ayant été faits par des personnes indépendantes du jury, après consultation d'un représentant de la commission des concours de la SIA, le SBMA, responsable de l'examen préalable, décide d'afficher ce projet.

Sur les plans des N° 4 "Tic Tac Toe" et N° 16 "Le bac à sable", la deuxième étape est dessinée de manière détaillée contrairement au point 7 alinéa 9 du règlement et programme.

##### *Point 3*

Tous les projets respectent les périmètres mis à disposition pour l'implantation du programme des locaux de l'EMS, à l'exception du projet N°16 "Le bac à sable" qui implante les parkings sur les terrains du C.O.

Le projet N° 17 propose d'englober dans la volumétrie de l'EMS le vestiaire du foot qui est en partie hors périmètre. Ces vestiaires ne font pas partie du programme des locaux du concours, les locaux de l'EMS sont dans le périmètre mis à disposition.

##### *Point 4*

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales.

##### *Point 5*

Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles sont signalées aux membres du jury en début de jugement.

##### *Point 6*

Le calcul du cube SIA n'a pas été vérifié, Les volumes mentionnés dans ce rapport sont les volumes donnés par les architectes pour la première étape de construction, c'est-à-dire sans extension.

## JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 13 et 14 février 2007 à l'aula du centre scolaire de La Proz.

M. Christophe Dumoulin, Président de Bagnes, s'est excusé pour les 2 jours du jugement et M. Bernard Giovanola, Président de Sembrancher, pour le 14 février.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par le SBMA, le jury, décide d'accepter les propositions issues de l'examen préalable :

Projet N° 1 "Grant-mâre" ; ne pas afficher le document envoyé hors délai et juger le projet sans ce complément

Projet N° 31 "L'art de la fugue" ; accepter le projet au jugement l'anonymat étant respecté pour les membres du jury.

conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, le jury décide d'exclure de la répartition des prix les projets N° 4 "Tic Tac Toe" et N° 16 "Le bac à sable" qui s'écartent des dispositions du programme.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

### Analyse du site

Le terrain, situé à la sortie du village, est un territoire relativement plat occupé partiellement par des constructions scolaires et des installations sportives et qui se situe au confluent de la vallée d'Entremont et de celle du Val Ferret. Hormis la situation topographique magnifique, rien de particulier ne permet un accrochage précis pour un projet. Ce fait a constitué d'ailleurs une des principales difficultés de l'implantation du projet de l'EMS.

## Prise de connaissance des projets et examen préalable

### Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 31 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

### Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

#### 1. *Concept général*

Occupation rationnelle du terrain

Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet

Situation, volumétrie, espaces extérieurs d'une seule et des deux étapes

Contexte architectural et fonctionnel du complexe

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier

Rapport aux bâtiments existants

Accès (personnes et véhicules)

#### 2. *Fonctionnalité*

Système distributif, structurel et fonctionnel

Organisation correcte des différentes fonctions

Circulations intérieures adaptées aux besoins des pensionnaires et du personnel, simples et rationnelles

### 3. *Qualités architecturales*

Traitement des thèmes

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs)

Qualités du système constructif choisi

### 4. *Economie*

Du projet

De terrain

Respect des surfaces données dans le programme des locaux

Rationalité de l'exploitation

Système constructif simple

## **Analyse de détail des projets**

### **1<sup>er</sup> Tour**

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés, soit de conception générale, de rapport avec le site, ou au bâti existant mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

#### *Concept général*

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet.

Situation, volumétrie, espaces extérieurs

Proposition pour la deuxième étape.

Prise en compte et qualification du site

Rapport aux bâtiments existants

Accès

### *Qualités architecturales*

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces extérieurs.

### *Economie*

Du projet, du terrain

Respect des surfaces données dans le programme

Les 9 projets suivants ont été éliminés :

N° 6 FARINET

N° 7 STONE AGE

N° 12 DETENDUES

N° 14 AU PASSAGE

N° 15 STONE ROSE

N° 19 COTE PARC

N° 22 PATIO COUVERT

N° 30 84577

N° 31 L'ART DE LA FUGUE

## 2<sup>ème</sup> Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis dans l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site ainsi que le fonctionnement général du projet en mettant un accent particulier sur la relation directe du jardin thérapeutique avec le secteur psychogériatrique, et la qualité des espaces de chambres (orientation, flexibilité d'ameublement, relations avec l'espace collectif et avec l'extérieur).

Les 16 projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 DOLCE VITA
- N° 4 TIC TAC TOE
- N° 5 SUIVRE LA RIVIERE
- N° 9 NOUVEL AGE
- N° 10 CONNECTING PEOPLE
- N° 11 DENTELET
- N° 13 A CIEL OUVERT
- N° 16 LE BAC A SABLE
- N° 17 MONTATUAY
- N° 18 ORCHIDEE
- N° 20 ECHO
- N° 23 MA DALTON
- N° 25 RESIDRANSE
- N° 26 BRAS DESSUS – BRAS DESSOUS
- N° 27 ON DIRAIT LE SUD FRED
- N° 28 PLAN MONNAY

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il décide, de faire passer les projets suivants du 2<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> tour :

- N° 9 NOUVEL AGE
- N° 26 BRAS DESSUS – BRAS DESSOUS
- N° 28 PLAN MONNAY

Et de relever le projet suivant du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> tour :

- N° 19 COTE PARC

## Classement et attribution des prix

### Classement

Le jury décide de classer les 6 projets restants selon les rangs suivants :

- |                       |       |                           |
|-----------------------|-------|---------------------------|
| 1 <sup>er</sup> rang  | N° 2  | MARINELLA BELLA TCHI TCHI |
| 2 <sup>ème</sup> rang | N° 29 | CHICANE                   |
| 3 <sup>ème</sup> rang | N° 21 | UN BON LIEU POUR VIVRE    |
| 4 <sup>ème</sup> rang | N° 24 | NAPOLEON 2                |
| 5 <sup>ème</sup> rang | N° 8  | VERTIGE IMMOBILE          |
| 6 <sup>ème</sup> rang | N° 3  | VIVRE AUSSI ENSEMBLE      |

### *Attribution des prix*

Le jury dispose d'un montant de Fr 80'000. – pour l'attribution de 5 à 6 prix et d'éventuelles mentions. Il répartit ce montant de la manière suivante :

#### *Prix*

1 <sup>er</sup> prix	N° 2	MARINELLA BELLA TCHI TCHI	Fr. 24'000. –
2 <sup>ème</sup> prix	N° 29	CHICANE	Fr. 16'000. –
3 <sup>ème</sup> prix	N° 21	UN BON LIEU POUR VIVRE	Fr. 13'000. –
4 <sup>ème</sup> prix	N° 24	NAPOLEON 2	Fr. 12'000. –
5 <sup>ème</sup> prix	N° 8	VERTIGE IMMOBILE	Fr. 8'000. –
6 <sup>ème</sup> prix	N° 3	VIVRE AUSSI ENSEMBLE	Fr. 7'000. –

### **Recommandation et conclusion du jury**

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 2 "MARINELLA BELLA TCHI TCHI", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme avec une grande économie de moyens, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

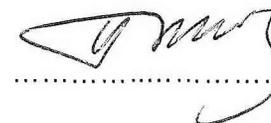
## APPROBATION DU PROGRAMME

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Orsières, le 14 février 2007

### Président :

Hans Imhof

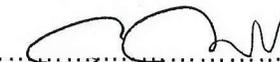


### Membres :

Bernard Zurbuchen



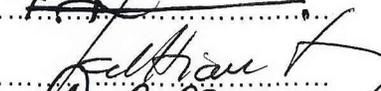
Pierre Bonnet



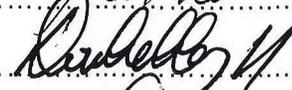
Pierre Wahlen



Jean-François Lattion



Jean-Laurent Darbellay



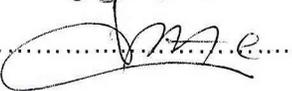
Nicolas Crognalletti



Bernard Z'graggen



Laurent Mayoraz



### Suppléants :

Angelin Luisier



Jean-Maurice Tornay



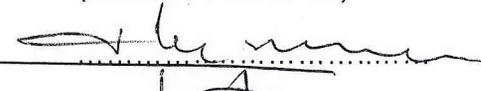
Christophe Dumoulin

(excusé le 13 et 14 février)

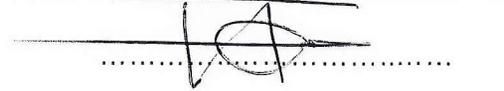
Bernard Giovanola

(excusé le 14 février)

Pascal Moulin



Gilbert Tornare

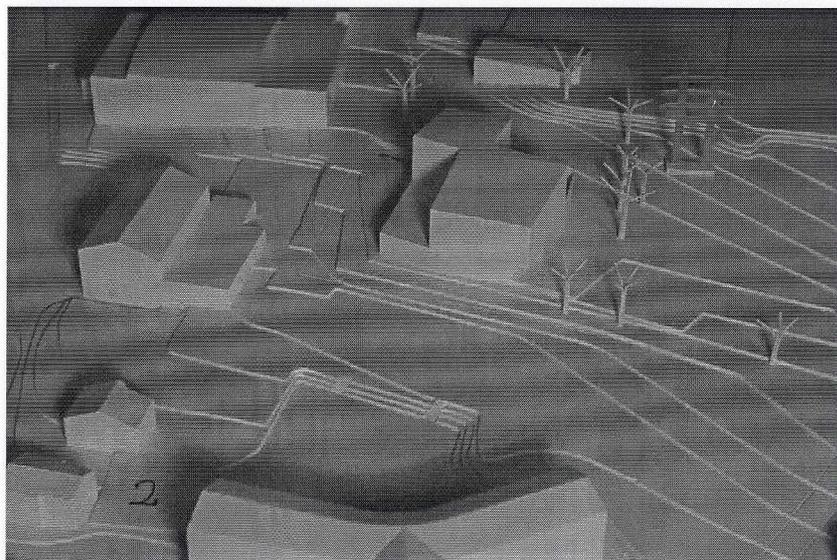


### **Exposition**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury,

**le vendredi 2 mars 2007 à 16h30  
à l'aula du centre scolaire de La Proz.**

L'exposition, à l'aula du centre scolaire de La Proz, sera ouverte au public, du vendredi 2 mars, au dimanche 11 mars 2007, de 16h00 à 19h00. Les visites sont libres.



**Projet N° 2**

**MARINELLA BELLA TCHI TCHI**

**1<sup>er</sup> Prix**

**Fr. 24'000. –**

**Auteur**

Bonnard / Woeffray, Monthey

**Collaborateurs**

Andrea D'Alessandro, Julie Casson, Sylvain Dubail, Gaëtan Evequoz, Konrad Scholz, Nuno Ferreira, Jean-Pierre Williner

Le projet se présente sous la forme compacte d'une grande maison positionnée à l'angle nord-est de la parcelle. Les angles sud-ouest et nord-est sont évidés, révélant une forme complexe en relation avec ses fonctions. L'échelle variée du projet proposé, allant de 1 à 4 niveaux établit des relations avec les constructions voisines aux volumes hétérogènes. Le bâtiment s'inscrit dans la topographie en rétablissant une pente douce, atténuant l'effet de plateau actuel du terrain de sport.

Le plan d'étage est organisé en deux ailes, autour d'un noyau de service, alternant l'orientation des chambres. Le parking, situé en aval du site, est relié de façon directe et lisible avec l'entrée de l'EMS. La volumétrie à facettes de l'édifice crée une relation convaincante avec le site. Les espaces communautaires du rez sont judicieusement orientés au sud-ouest et s'ouvrent sur le paysage ouvert des montagnes. De même l'UAT, située au rez-de-chaussée, est favorable à ce type d'accueil.

La position de l'unité de psychogériatrie à l'étage intègre une terrasse généreuse et permet un circuit continu avec les couloirs-séjours intérieurs. L'espace disponible pour l'extension et son principe judicieux, pouvant s'inscrire dans la même logique, enrichissent encore le parcours et les possibilités de déambulation. Lors d'une réalisation de cette extension, le fonctionnement du centre ne serait pas altéré durant les travaux. Le plan de la chambre permet une double orientation et ménage la privacité de l'espace du lit. La vie dans les étages est bien résolue, le rapport au paysage toujours présent.

En cas d'extension, la richesse volumétrique pourrait être altérée, il serait souhaitable d'envisager d'autres alternatives.

concours de projets  
pour la construction  
d'un ems à orsières  
janvier 2007

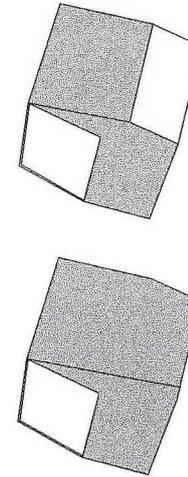
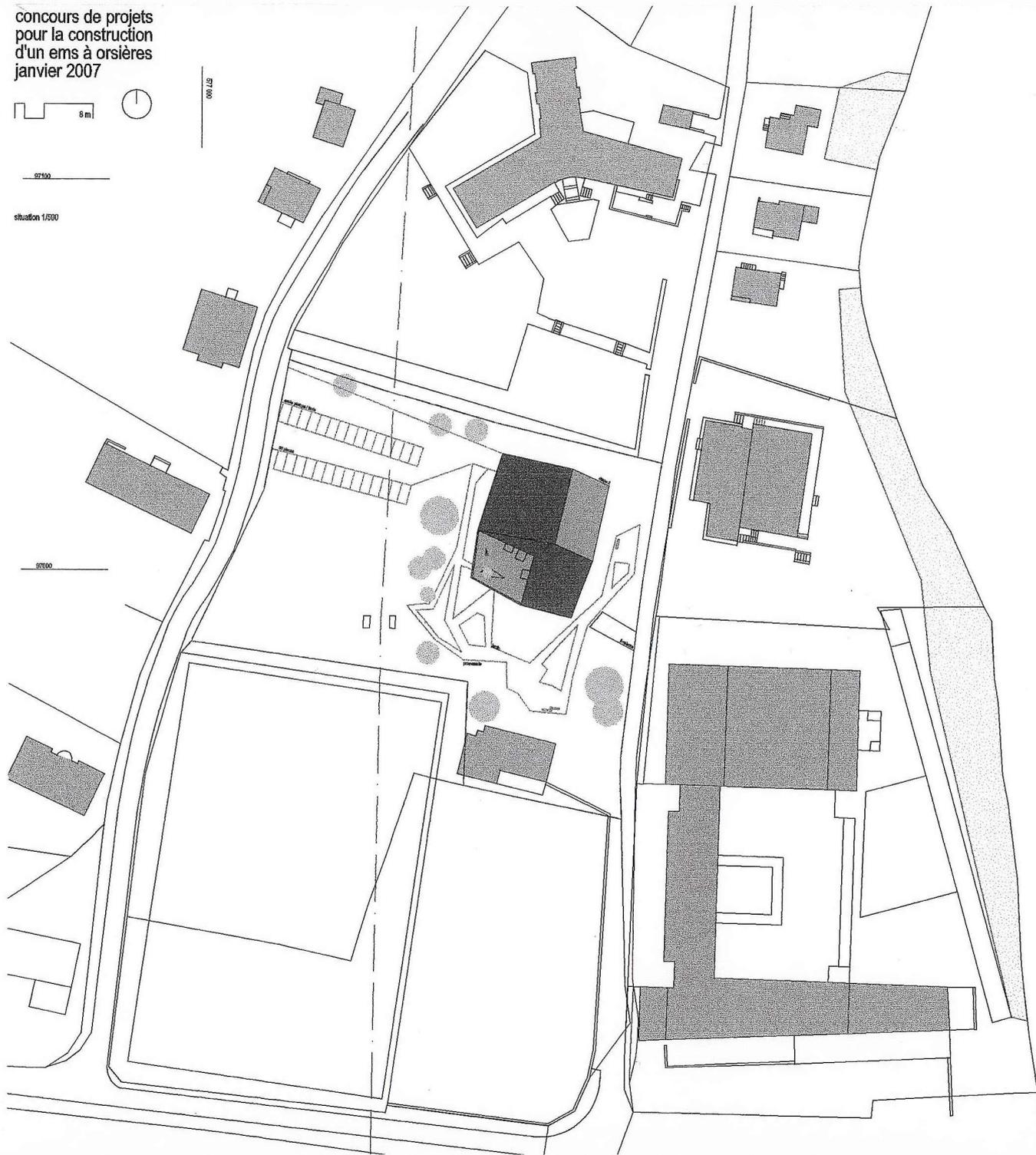
8 m



0m/10

57100

situation 1/500



**...morphologie**  
le nouvel ems, une grande maison placée à l'angle nord est de la parcelle, profitant du vide entre les constructions sur la chemin des écoles, volume compact, parallélépipédique à multiples faces taillé à ses angles nord est et sud ouest, volumétrie complexe trompant l'échelle, offrant des perceptions différentes, volumétrie découpée, autant de surfaces de façade ajoutées, autant d'ouvertures sur le paysage, volumétrie taillée, expression de la superposition du programme des locaux communs en socle avec celui des unités des chambres aux étages, remplissage de l'angle nord est en seconde étape sans casser l'harmonie de l'ensemble, volume à toiture en pente douce à l'image d'une grosse maison.

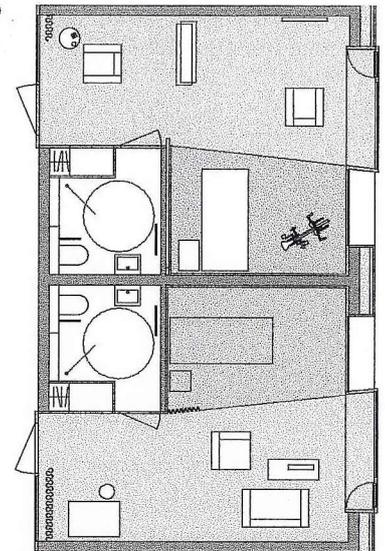
**...programme**  
partition du programme sur quatre niveaux, les espaces communs d'accueil et de séjour au rez de chaussée en contact avec le terrain, aménagé en parc arboré, les chambres us s'y adossent pour exprimer leur indépendance vis à vis des unités des chambres, l'unité de psychiatrie au premier étage, ouverte sur la grande terrasse, espace extérieur protégé, accessible en toute saison, puis la geriatric, partagée en deux unités de vie aux 2ème et 3ème étages, finalement la deuxième étape ajoutant à chaque unité 5 chambres superposées aux chambres us, agrandissant chaque unité à 15 chambres, nombre permettant d'assurer une bonne qualité de vie aux résidents, position idéale de la psychiatrie, proche du sol, tout en étant bien protégée.

**...typologie**  
plan de l'unité se déployant en 2 ailes, sorte de demi hélice, les chambres s'ouvrent en façades selon les quatre orientations, les espaces séjour et salle-à-manger s'ouvrent sur les façades gagnées par la découpe du volume initial, position centrale des espaces communs dans l'entre deux ailes profitant des vues au nord sur le village, au sud ouest sur le paysage, position centrale des services, couloir permettant la distribution, double cage d'escalier permettant l'indépendance des deux ailes, tout en respectant les prescriptions de sécurité.

**...chambre**  
espace individuel de forme presque carrée offrant à l'espace même de la chambre une large ouverture en façade, chambre formée de différents sous-espaces, le hall d'entrée formant le seuil avec fenêtre intérieure sur le couloir, le coin nuit et le coin jour qualifié par les matériaux et par la position de la fenêtre, en coin jour couleur claire et grande fenêtre relativement basse permettant un regard large sur le paysage offrant une tablette profonde, en coin nuit alcove de couleur chaude, fenêtre accolée au plafond préservant l'intimité du lit, baignant le plafond de lumière, grande chambre permettant des aménagements différents, deux orientations pour le lit, libre sur trois côtés, multiples dispositions des fauteuils, commodes et guéridon.

**...matérialisation**  
expression du volume découpé, volume minéral, en escaliers de béton, perses de grandes fenêtres à fleur ou en retrait selon l'ambiance voulue à l'intérieur, parties découpées revêtues d'écailles de mélèze, porches de grandes fenêtres et de balcons loggias, offrant aux espaces communs des prolongements extérieurs utilisables en saison froide.

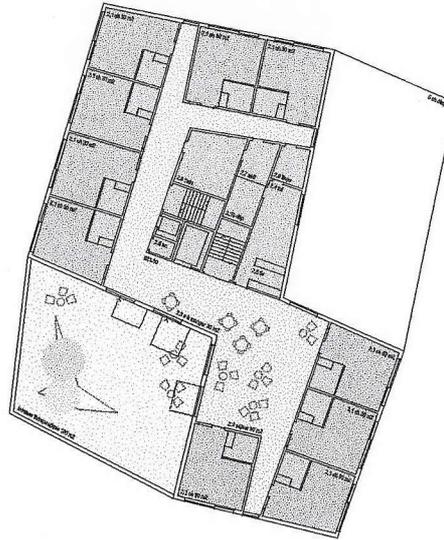
chambre 1/50



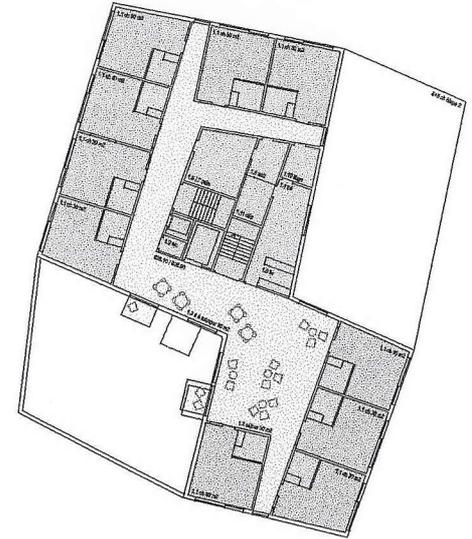
marinella bella tchi tchi

concours de projets  
pour la construction  
d'un ems à orsières  
janvier 2007

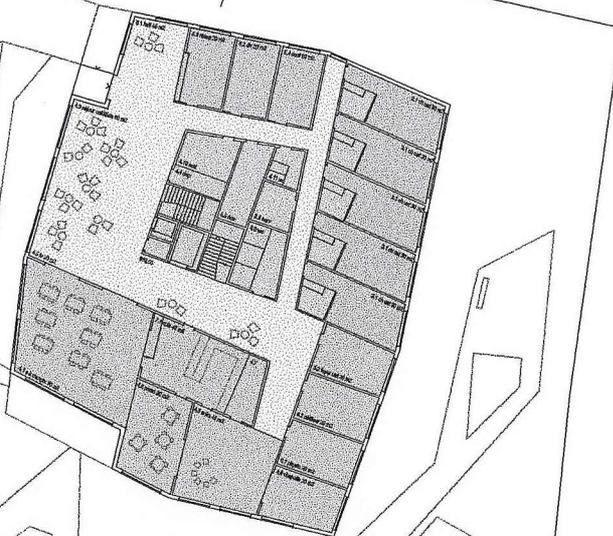
8m



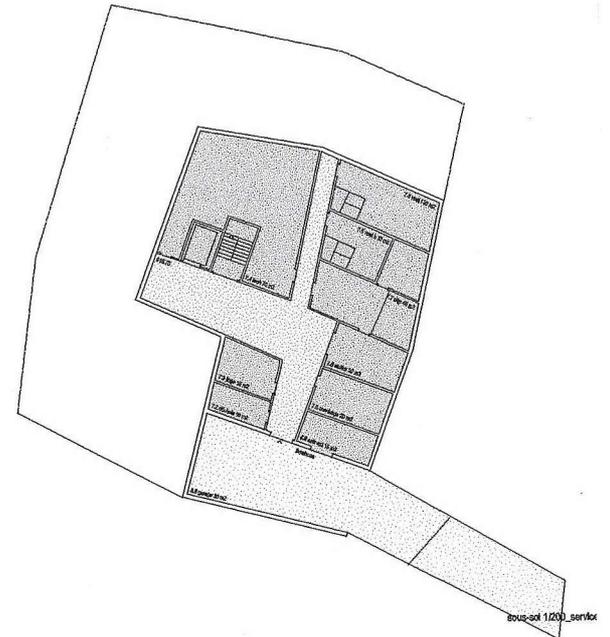
étage 1 1200\_psychopédagogie



étages 2+3 1200\_généraliste



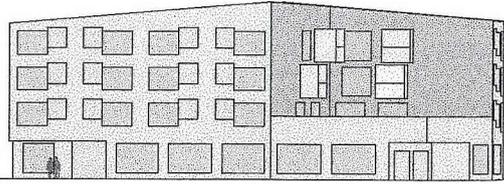
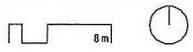
rez de chaussée 1200\_accueil\_ust



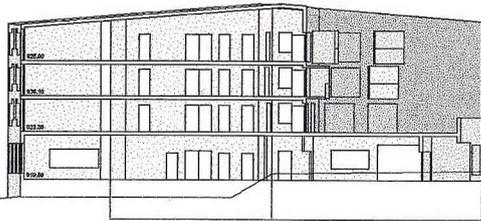
sous-sol 1200\_servitor

marinella bella tchi tchi

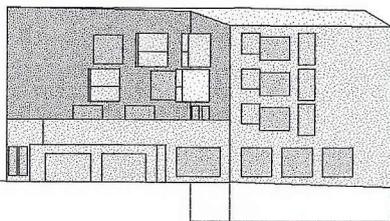
concours de projets  
pour la construction  
d'un ems à orsières  
janvier 2007



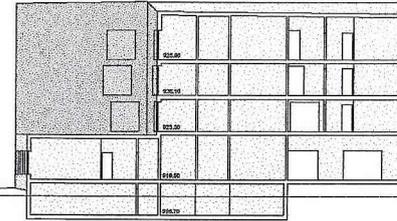
façade ouest 1/200



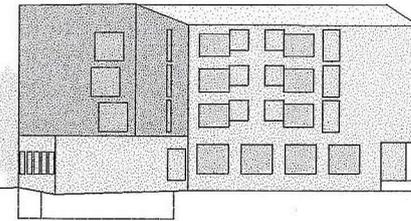
coupe a 1/200



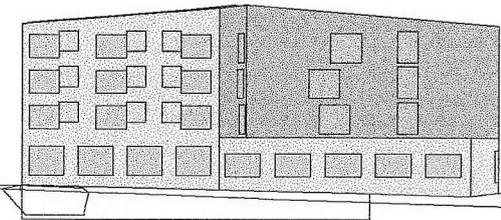
façade sud 1/200



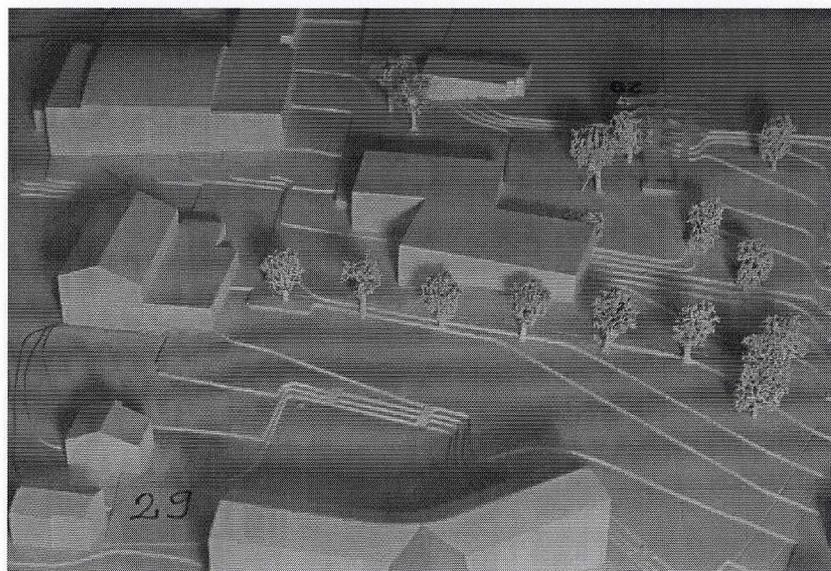
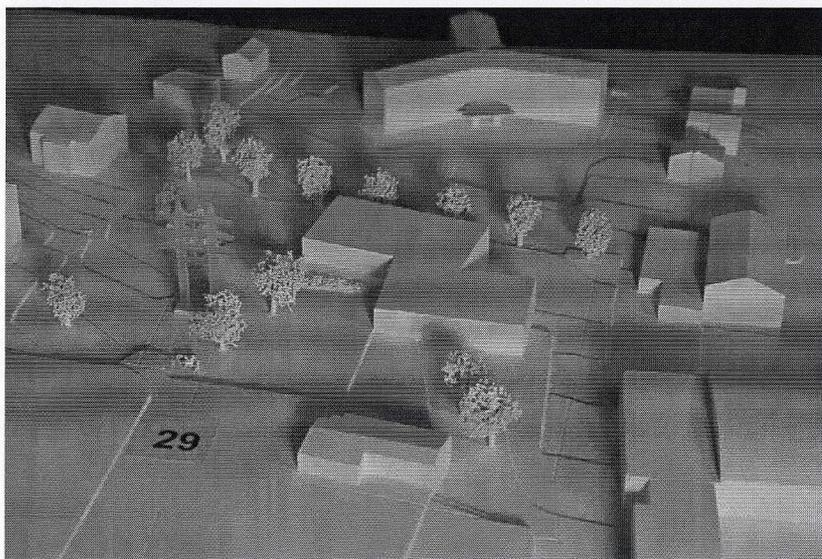
coupe b 1/200



façade nord 1/200



façade est 1/200



**Projet N° 29**

**CHICANE**

**2<sup>ème</sup> Prix**

**Fr. 16'000. -**

**Auteur**

Pierre Pralong + consorts, Bureau  
d'architecture Sàrl, Crans-Montana

**Collaborateurs**

André Pralong, Fabrice Beney

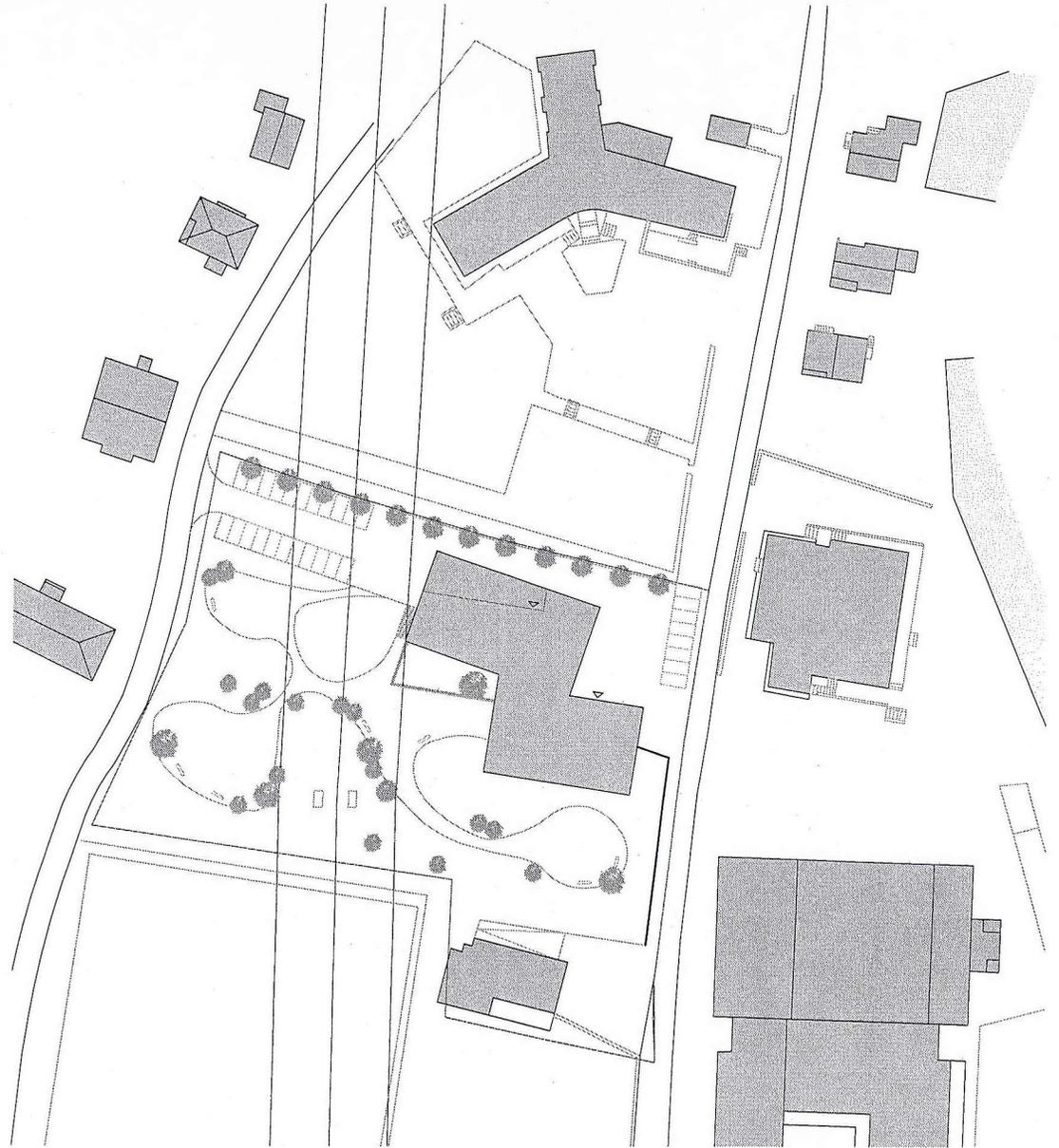
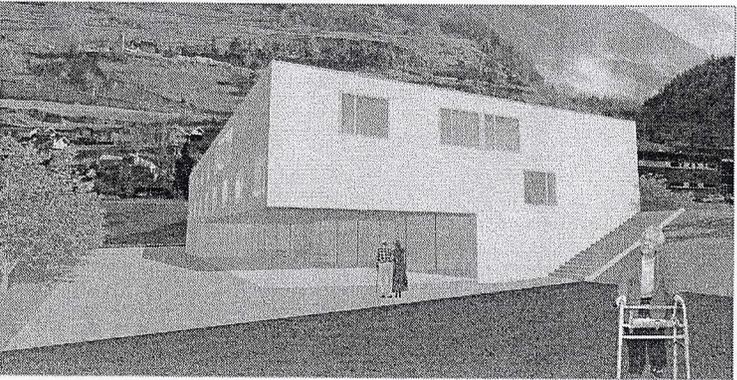
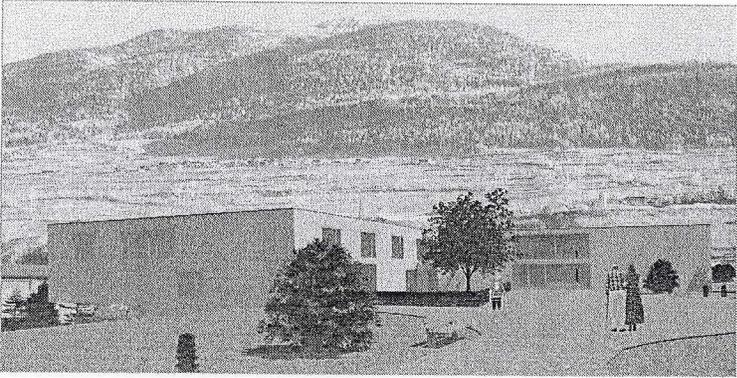
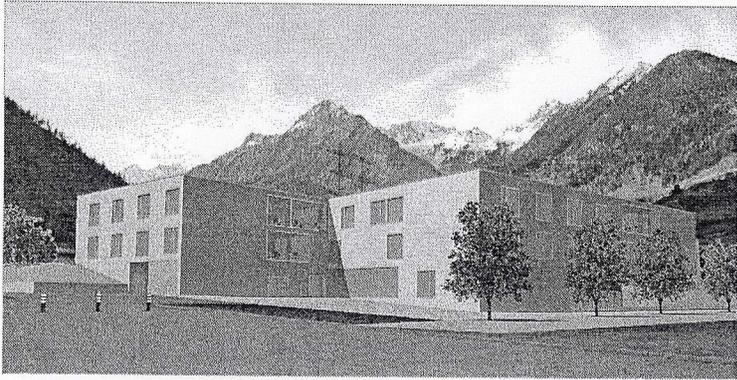
Le projet, articulé en deux volumes, exploite de manière intéressante la morphologie du lieu et ses dénivelés, en inscrivant un système distributif qui permet dans une belle continuité, autant en plan qu'en coupe, d'ouvrir des espaces de vie commune, alternativement dans le sens transversal de la vallée, en amont et en aval.

La forme bâtie délimite par ailleurs une cour de service et le jardin thérapeutique de manière claire.

L'apparente simplicité de ce dispositif se révèle riche d'attentions, portées à la mise en relation des différents espaces.

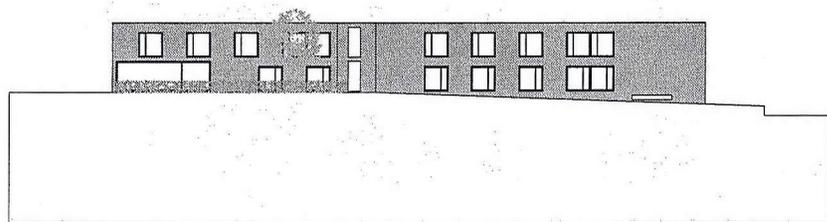
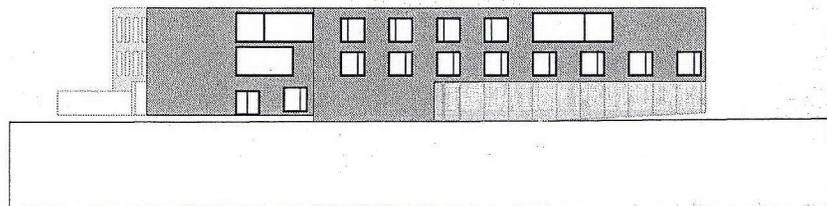
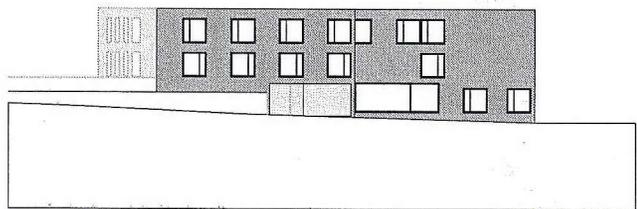
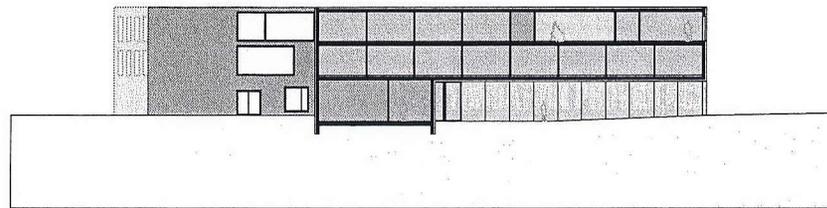
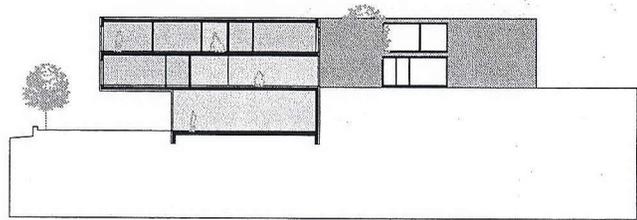
Malheureusement, les conditions « à l'envers » du lieu qui font que l'aval regarde le nord, rendent difficiles les conditions d'ensoleillement de la plupart des espaces de séjour et de vie commune.

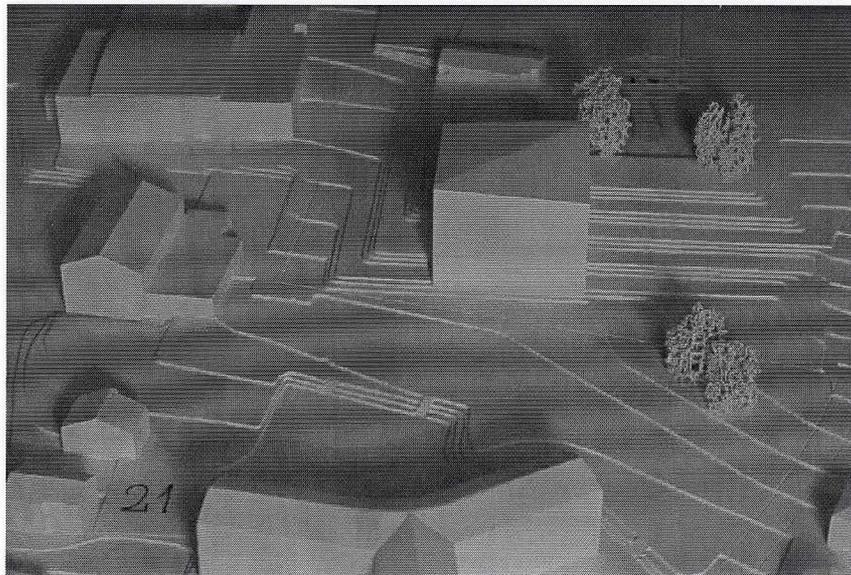
L'extension, consistant à la surélévation d'un étage, compromet le bon fonctionnement de l'EMS durant les travaux et induit des coûts importants.



ETATON 1:500







**Projet N° 21**

**UN BON LIEU POUR VIVRE**

**3<sup>ème</sup> Prix**

**Fr. 13'000. –**

**Auteur**

**Mauro Turin architectes, Lausanne**

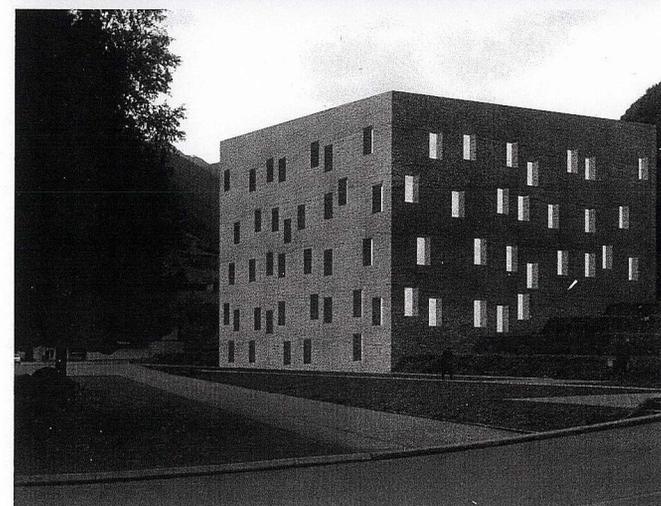
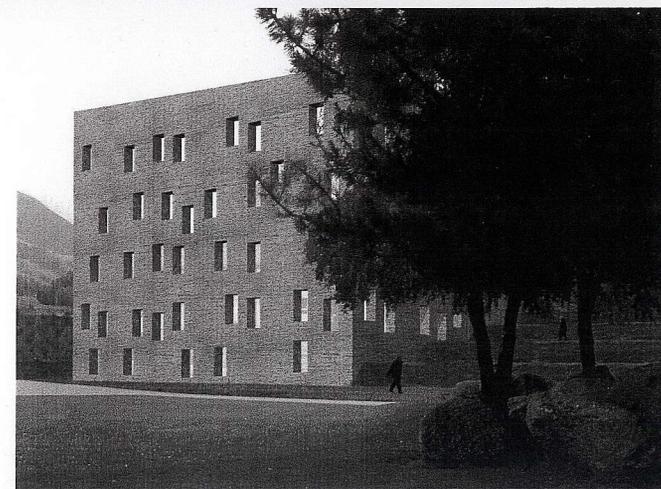
Le volume s'implante au centre de la parcelle et cherche, à la manière d'une borne, à focaliser un point unique qui serait la rencontre des trois vallées avoisinantes. L'auteur, en masquant toute référence à une échelle domestique, cherche à mettre en relation un vaste territoire à la manière d'un signe topographique. Le traitement de la façade, en pierres naturelles (en référence à certaines constructions de la région), des percements (masquant toute échelle humaine), contribuent à donner au volume un caractère monolithique et imposant. Toutefois, les conditions de lumière naturelle au centre de l'espace sont hypothéquées par la mesure des percements extérieurs. Le traitement compliqué des espaces extérieurs est en contradiction avec le message recherché. La tentative typologique qui constitue à regrouper 3 chambres dans deux boîtes, formant une unité placée dans les angles du plan est intéressante et propose une gradation des espaces (de l'intime au collectif) de qualité et qui font de l'hébergement des personnes âgées un lieu de vie chaleureux et intime par opposition à un milieu hospitalier.

Malheureusement, ce principe est très gourmand en surface et induit un cube SIA très (trop) en dessus de la moyenne.



PLAN DE SITE 1/500

concours ems à orsières



Le bâtiment est conçu comme un corps massif et compact, dépourvu des éléments référentiels de l'échelle humaine et habillé d'une peau minérale.  
La réduction géométrique, l'abstraction et l'introversion du volume, plus le choix de la pierre comme matériel unique à l'extérieur, tendent à le mettre en relation d'une part avec le paysage naturel environnant et d'autre part avec la mémoire collective des habitants de la région.

**Implantation**

L'idée de compacité liée à celle de la spatialité est à l'origine d'un bâtiment qui, par sa géométrie et ses proportions paraît correctement relationné avec les dimensions des bâtiments voisins. La perception de sa taille est en plus liée à sa position isolée par rapport à ceux des bâtiments.

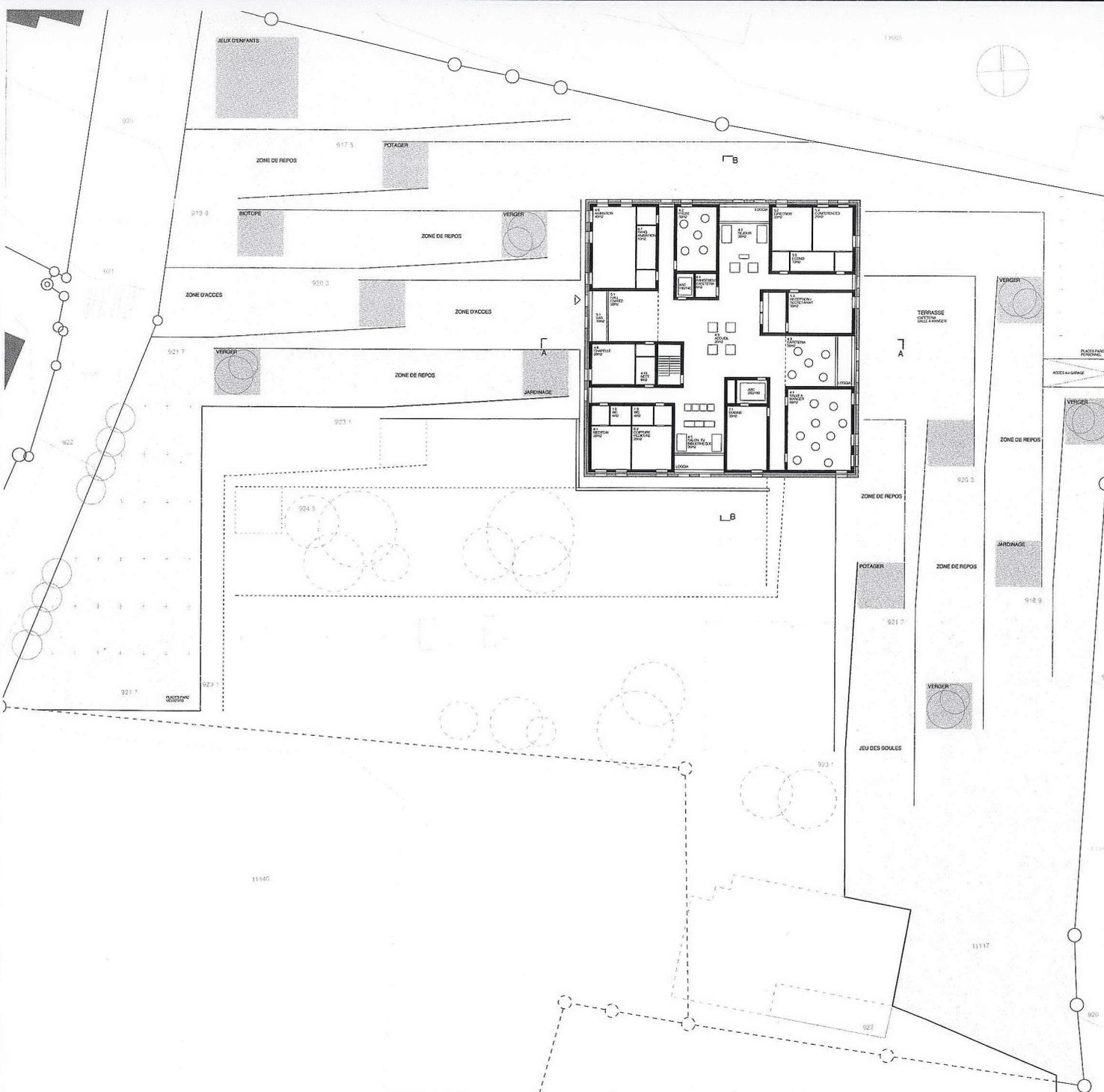
L'emplacement apparemment aléatoire des ouvertures de taille unique est une des réponses à cette recherche d'un objet compact. En effet, en empêchant l'œil de trouver des étages ou quelque autre indice qui dévoile sa relation avec l'échelle humaine, le bâtiment devient un élément fermé en soit. Abstrait et agissant en totale autonomie, il s'éloigne des bâtiments voisins et se rapproche de ce qui reste : la nature.

Le bâtiment réussit presque « naturellement » à s'ancrer solidement au sol grâce à sa condition tectonique. La succession des plans inclinés qui reçoivent son poids accentuent cette sensation. Entre ces plans s'intercalent des terrasses d'activités et de repos, liées les unes aux autres avec des chemins et des rampes à très faible inclinaison. Les diverses activités parmi lesquelles on compte des aires destinées aux potagers, au jardinage, aux vergers, un biotope, un poulailler, des jeux de boules, des jeux d'enfants, et une aire pour les jeux des écoliers, se mélangent avec des zones avec des bancs qui permettent le repos, la discussion et la lecture.

Une terrasse s'aligne avec le passage piéton de la rue du Stade et offre la zone d'accès à l'EMS.  
Les places de parc pour visiteurs se trouvent coté rue du Stade, dans le haut de la parcelle; celles pour le personnel ainsi que l'accès au garage, sont disposées le long de la rue des Ecoles.

Depuis la terrasse d'accès et en prenant les différentes rampes on peut parcourir toutes les autres terrasses d'activités.  
L'unité de psychiatrie dispose de sa propre terrasse délimitée au sud du site. Cette terrasse est un jardin thérapeutique clos.

un bon lieu pour vivre



PLAN DE REZ SUPERIEUR 1/200 ENTREE, ACTIVITES COMMUNES, ADMINISTRATION, LOCAUX DE SOINS



Le hall d'accès avec l'entrée à la chapelle est suivi de l'espace central dédié à l'accueil. Qui dégage dans la cafétéria et que, comme le hall, profite d'une double hauteur. La réception, le séjour et la bibliothèque/ espace TV, ainsi que les circulations verticales donnent sur cette zone d'accueil.

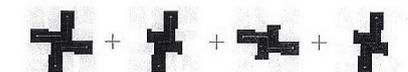
**Concept**  
 Une cellule formée par deux prismes et multipliée par rotation définit un plan carré, celui-ci à son tour multiplié par translation en hauteur définit un volume permettant l'organisation de la totalité du programme de l'EMS.  
 Ce plan carré est donc un étage avec quatre cellules fermées dans les coins et quatre espaces interstitiels ouverts.  
 Dans ces derniers se placent les fonctions publiques de l'étage tandis que dans les premiers se trouvent les activités plus privées.



Étant donné que la cellule est constituée de deux prismes, un espace allongé reste entre les deux.  
 Cet espace est la transition entre les activités privées de la cellule et les activités publiques des espaces interstitiels.

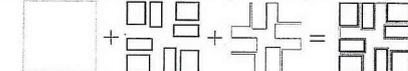


La spatialité est aboutie en n'utilisant que deux des espaces interstitiels par étage et en les tournant de nonante degrés d'un étage à l'autre. Cette action permet d'avoir une double hauteur sur les deux espaces utilisés et un vide vers l'étage inférieur dans les deux restants.



**Organisation**  
 Le programme se divise en cinq étages : le rez inférieur héberge l'unité d'accueil temporaire plus les locaux de services et dépôts ; le rez supérieur, les activités communes, l'administration et les locaux de soins ; le premier étage est dédié à l'unité de psychogériatrie ; finalement dans les deux étages suivants, le logement est divisé en deux unités de soins de dix chambres chaque une.  
 Le hall d'accès, l'accueil, le séjour, la cafétéria et le salon TV / bibliothèque occupent les espaces ouverts ; le reste du programme au rez supérieur est placé dans les espaces fermés.  
 Pour les étages ce sont les salles à manger et les séjours qui sont à leur tour dans les parties ouvertes, tandis que les chambres plus les locaux divers sont dans celles qui sont fermées.  
 Au rez inférieur, l'unité d'accueil temporaire est liée aux espaces d'activités communes du rez supérieur.  
 L'escalier, l'ascenseur et le monte-lits occupent une position équidistante par rapport à l'espace central distributeur de chaque étage.  
 À travers le monte-lits, la cuisine est liée directement aux dépôts et à l'arrivée des véhicules de transport qui assurent la liaison chaude.

**Structure/Matérialisation**  
 Une peau de pierres de déchets de la région, coupées en tranches avec les deux faces verticales au naturel et posées sans joints, habille une ossature en béton armé qui est recouverte intérieurement pour une autre peau en bois indigène.

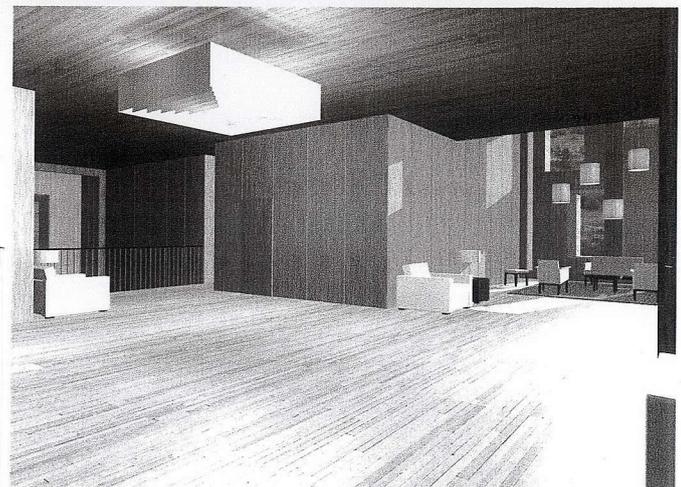


Cette «ossature en béton» correspond aux deux prismes de la cellule de base précédemment décrits ; ces prismes composés de murs en béton supportent les différentes dalles. Les charges sont transmises jusqu'au radier continu avec des sur-profondeurs au droit des murs.  
 Les pierres des façades continuent sur la toiture à deux pans –comme dans les toits traditionnels du Valais– donnant une apparence minérale unitaire.  
 La toiture inclinée est composée d'une structure de support en bois qui s'organise par-dessus de la dalle du troisième et dernier étage.  
 Cette dalle est prévue pour accueillir un étage supplémentaire d'unité de soins dans une deuxième étape.  
 La toiture à pans pourra simplement être surélevée en gardant exactement la même position et les mêmes appuis.

**Mise en œuvre**  
 Étant donné que le bâtiment est conçu à partir de une unique cellule structurelle-béton armé-qui se répète ; un seul matériau-pierre-qui habille les façades ; un même module de revêtement-plaque en bois-qui se multiplie en couvrant l'intérieur du bâtiment ; une couverture de taille fixe-bois-qui se propage en l'extérieur et ainsi de suite, additionné le fait que les matières premières se trouvent dans la région et que la mise en œuvre du projet ne requiert que de systèmes de construction traditionnels, est extrêmement évident que les coûts de construction resteront très raisonnables voir assez bas et les temps de construction se réduiront considérablement.



PLAN DE 1er ETAGE 1/200 UNITE D'ACCUEIL TEMPORAIRE



Les espaces centraux des unités de soins et de la unité de psychogériatrie – qui sont en relation directe avec l'escalier, l'ascenseur, le monte-lits et le bureau d'infirmières – dégagent sur les séjours et les salles à manger de double hauteur qui disposent de ses loggias. Les autres dégagements, au sens perpendiculaire, donnent sur des vides d'étage. Les couloirs entre les chambres sont des espaces avec un caractère semi privé. L'image illustre l'unité de soins au 2ème étage avec vue vers le nord-est.

**VISION DEVELOPPEMENT DURABLE**

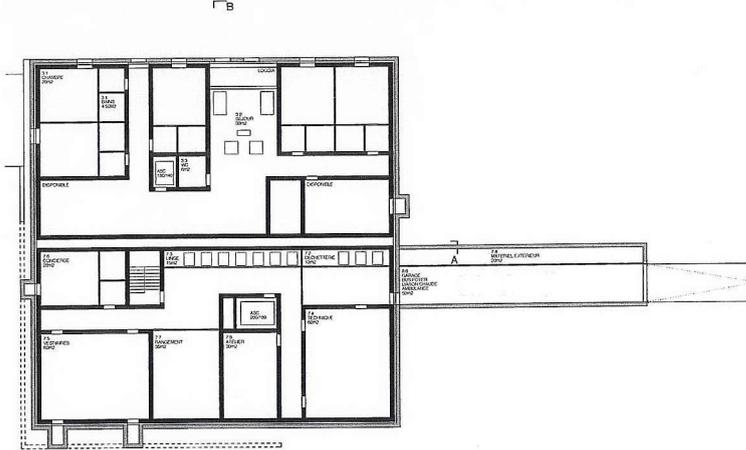
- Plan social**  
 Contacts sociaux  
 L'organisation des espaces collectifs engage une relation d'ouverture avec les visiteurs et les habitants d'Orsières.  
 Identité au lieu  
 L'articulation du projet et sa concentration dans un volume compact tendent à en diminuer l'impact, permettant ainsi aux résidents et aux habitants d'Orsières de percevoir l'ensemble comme une grande maison. La pierre des façades tisse un lien avec son contexte dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance au lieu.
- Accessibilité**  
 Le bâtiment est la totalité des espaces extérieurs sont conçus de manière à assurer l'utilisabilité et l'accessibilité totale à l'ensemble, moyennant la suppression des barrières architectoniques à l'intérieur et à l'extérieur. Les rampes ont une pente de six pourcent.
- Lumière**  
 L'EMS est conçu en donnant une importance capitale à la lumière. Les espaces collectifs sont disposés pour bénéficier du parcours du soleil. La cafétéria et la salle à manger profitent du soleil le matin et le midi (pour la dernière). La bibliothèque/salle TV se bénéficie elle aussi des rayons de midi. La salle d'animation reçoit les rayons de l'après-midi. En été, l'apport de lumière directe est modéré de manière passive, par le biais des loggias dans les différents étages. Dans les unités de soins, une vague de lumière contrôlée passiverait envahit tous les espaces pendant toute la journée.
- Qualité de l'air intérieur**  
 Le bien-être des individus est assuré par le biais d'une aération douce automatique qui parcourt l'ensemble du bâtiment, en complément du chauffage au sol et d'une isolation conséquente extérieure de 20cm. Ces mesures devront permettre d'atteindre les conditions du label Minergie.  
 Un système par capteurs intégrés au système d'aération douce est envisagé pour réguler le taux d'humidité relative de l'ambiance. Les solutions constructives à l'intérieur du bâtiment sont nettes afin d'éviter la création des espaces qui accumulent de la poussière, et favorisent un nettoyage simple. La géométrie du bâtiment permettra de profiter en été des ventilations croisées en deux directions dans chaque étage, évacuant naturellement et de manière très performante l'air chaud vicié.
- Plan environnemental**  
 Disponibilité des matières premières / déconstruction  
 L'objectif du projet est de privilégier l'utilisation de matières premières « largement disponibles » et limiter le nombre de matériaux à mettre en œuvre. Le revêtement de façades est conçu entièrement avec des pierres de déchets de la région ainsi que la toiture. De plaques de bois indigène préfabriquées en atelier revêtiront les murs des espaces interstitiels. Le montage et le démontage étant mécanique (sans adhésif et sans polluants), cela permet d'envisager une réutilisation/récupération facile dans le futur.  
 La rationalisation du processus de fabrication des plaques en atelier permet de réduire au minimum les déchets.  
 L'utilisation de matières premières « secondaires », concrètement le béton de la structure porteuse, permet de minimiser les déchets au moment de la mise en œuvre. En outre, l'utilisation d'un matériau distinct et séparable pour la structure porteuse assure un recyclage aisé au moment d'une éventuelle déconstruction.
- Impact environnemental**  
 Le projet est conçu avec le souci de réduire le volume bâti et de garder une forme simple. Le programme est limité à un volume. L'unité de psychogériatrie et les deux unités de soins sont empliées, sur l'étage d'activités communes. Celui-ci à son tour est empli sur l'unité d'accueil temporaire et les locaux de services et dépôts. Ce choix rationalise au maximum la construction. Le projet envisage ainsi de faire des économies d'énergie grise grâce à sa volumétrie compacte et l'étude rationnelle des distributions techniques du bâtiment. Les matériaux utilisés (pierre, bois et agrégats indigènes, déchets minimisés, transports courts) contribueront également à ménager l'impact sur l'environnement.  
 Besoins de chaleur ou de froid, énergie pour la production d'eau chaude  
 Le bâtiment est enveloppé à l'extérieur avec 20cm. d'isolation, façade et toiture. Les fenêtres en bois indigène ont des vitres avec un coefficient U de 1,1. La proportion des vitres en relation au massif en façade est réduite au maximum. Les salles d'eau sont disposées de manière à concentrer les conduites et circulations d'eau verticales et horizontales. Les installations utiliseront une part important d'énergies renouvelables.  
 Superficie, espaces extérieurs  
 De part sa compacité, le projet diminue son empreinte au sol et épargne autant que possible le espace à disposition pour le consacrer aux aménagements extérieurs.  
 Les accès carrossables et les cheminements piétons sont en gravier laissant traverser les eaux pluviales.



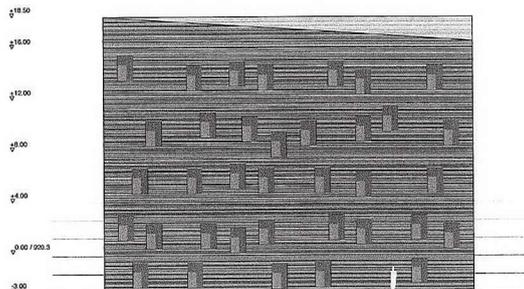
PLAN DE 2ème ETAGE 1/200 LOGEMENT / UNITE 1: 10 CHAMBRES



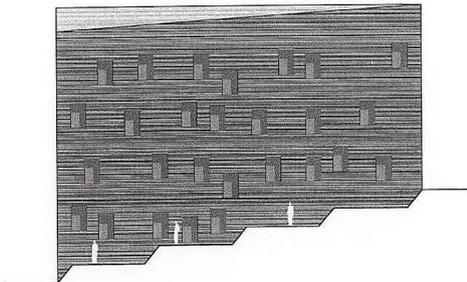
PLAN DE 3ème ETAGE 1/200 LOGEMENT / UNITE 2: 10 CHAMBRES



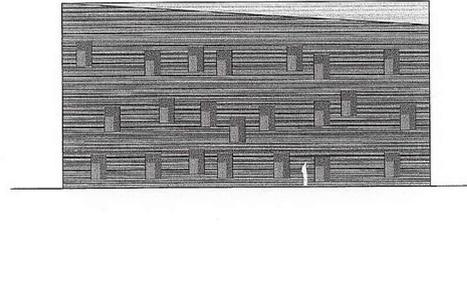
PLAN DE REZ INFÉRIEUR 1/200 U.A.T: 5 CHAMBRES ET LOCAUX DE SERVICES ET DEPOTS



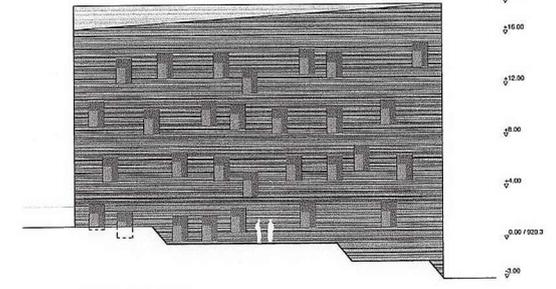
FACADE NORD 1/200



FACADE OUEST 1/200

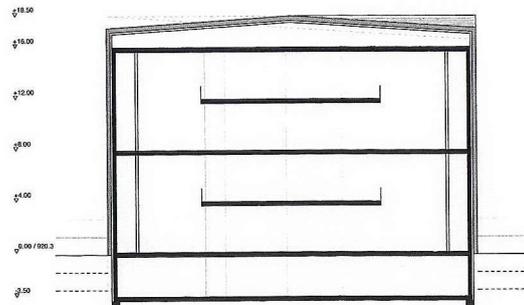


FACADE SUD 1/200

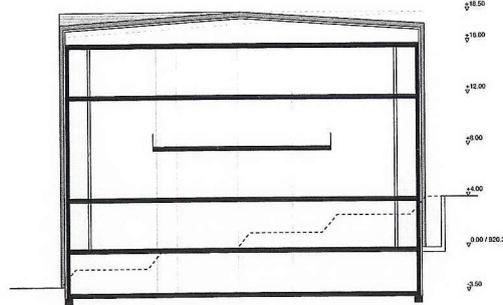


FACADE EST 1/200

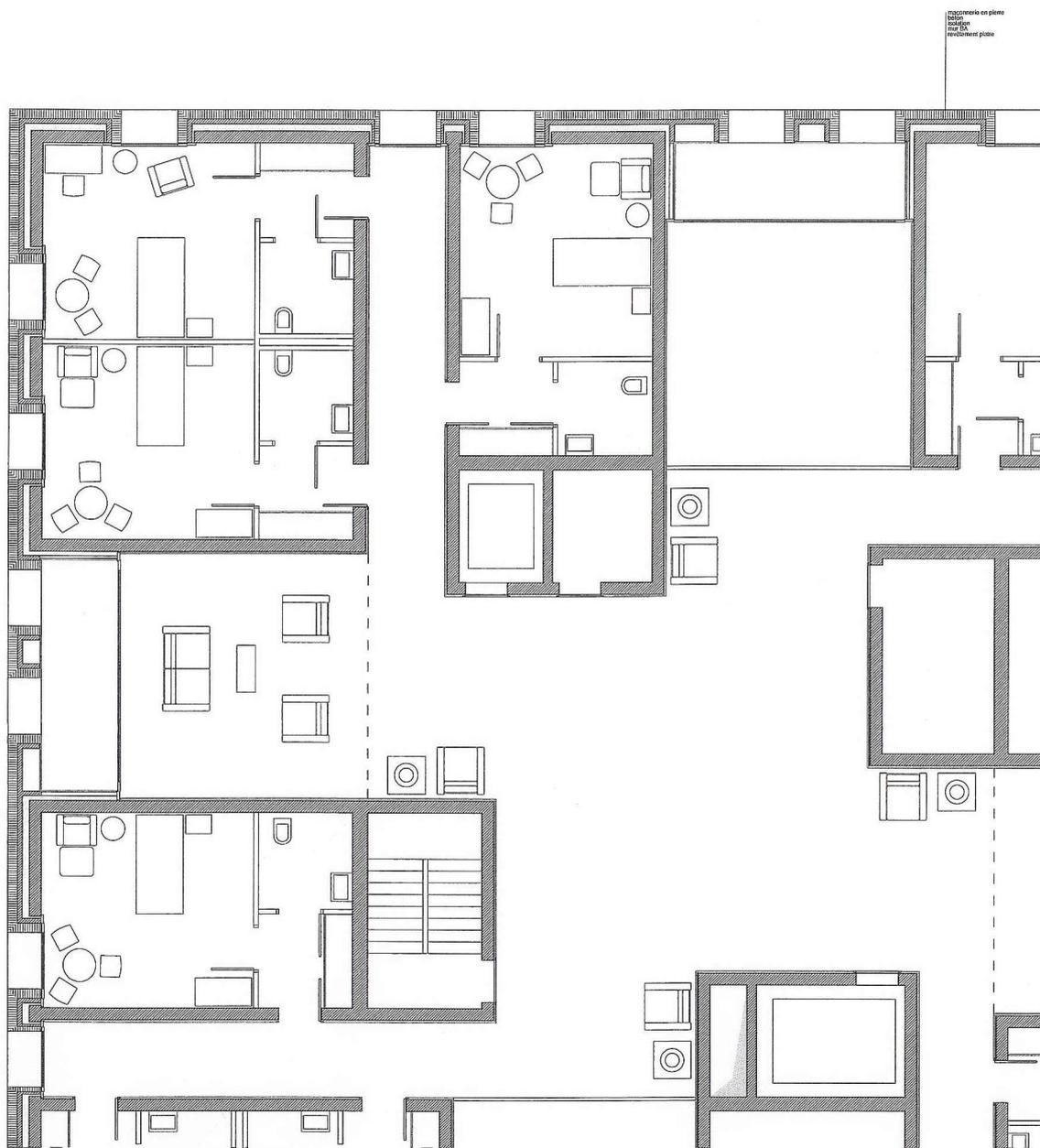
ETAGE ADDITIONNEL 2ème ETAGE



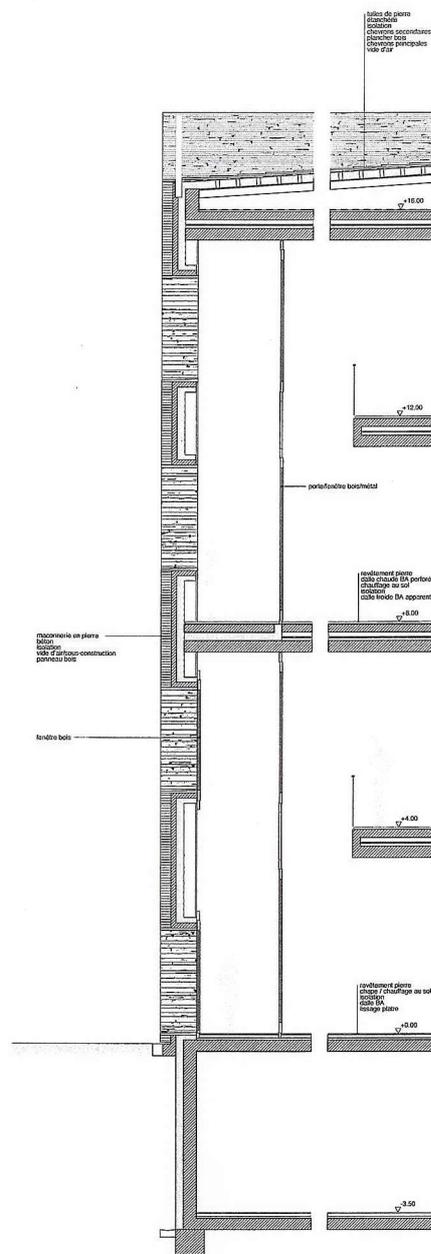
COUPE A-A 1/200



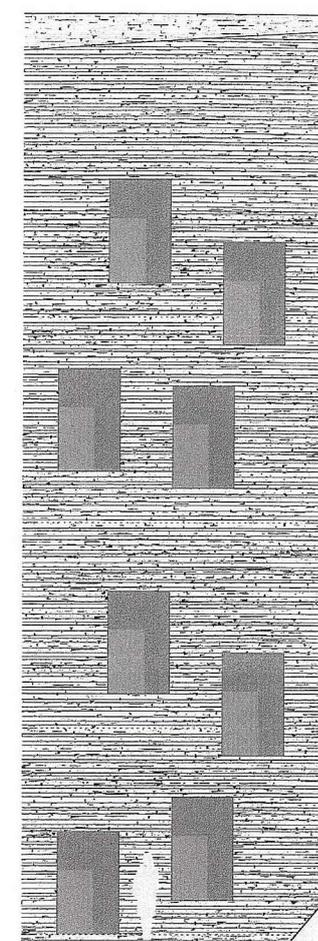
COUPE B-B 1/200



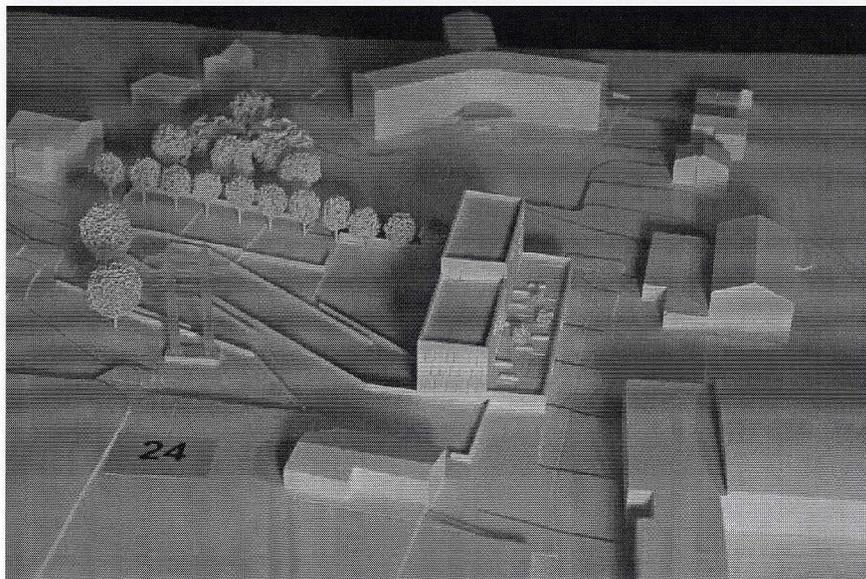
DETAIL PLAN 1/50 AMENAGEMENT DE CHAMBRES



DETAIL COUPE 1/50



DETAIL FACADE 1/50



**Projet N° 24**

**NAPOLEON 2**

**4<sup>ème</sup> Prix**

**Fr. 12'000. –**

**Auteur**

AAS Architecture SA Cristobel – Delsado –  
Veluzat, Vevey

**Collaborateurs**

Philippe Veluzat, Pierre Monnerat, Gabriel  
Villarroel

Aux différentes échelles de lecture proposées, ce projet est de qualité.

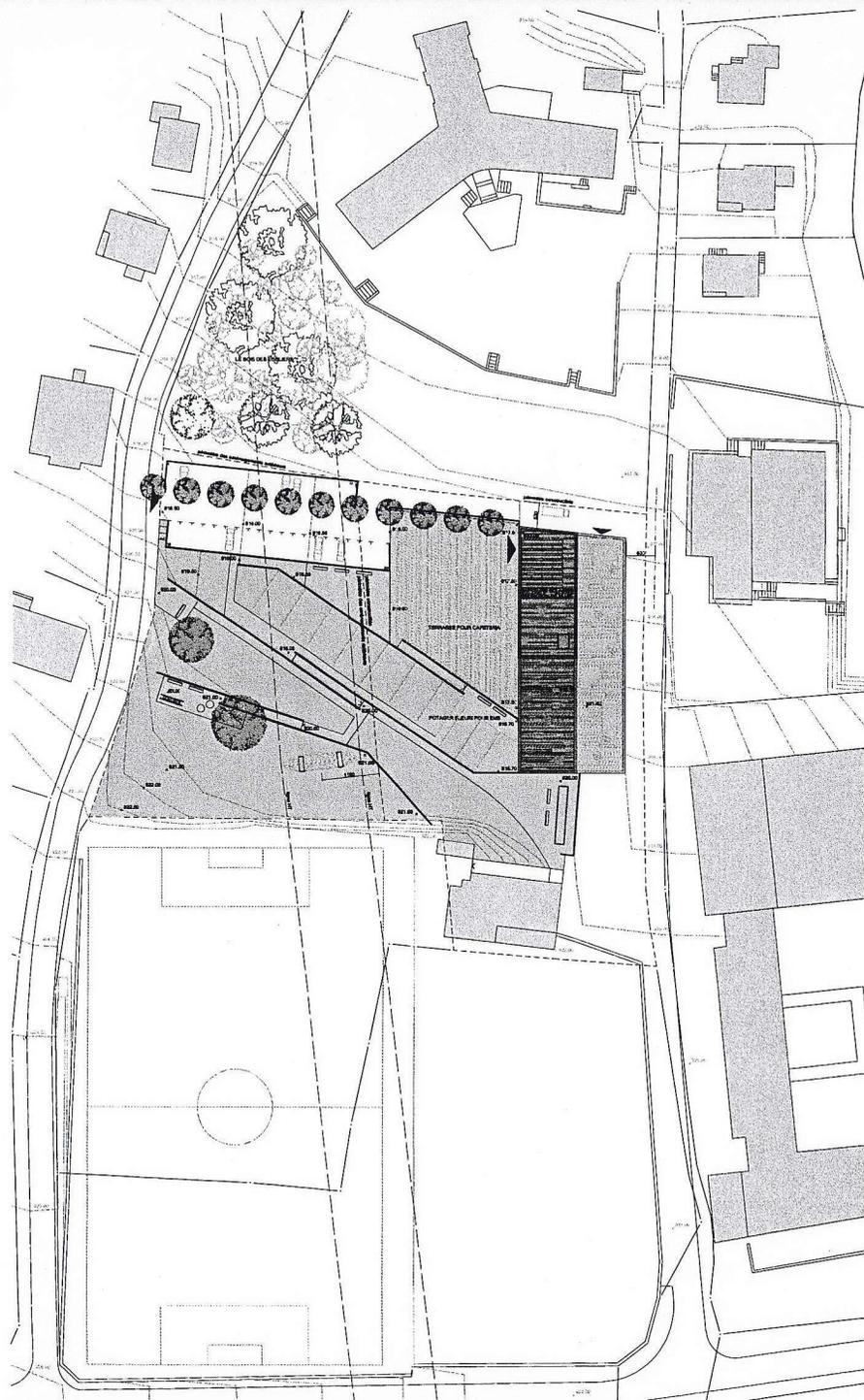
Dans le territoire, le volume massif et compact dialogue avec les deux versants de la vallée en proposant une implantation longitudinale précise qui répond à la morphologie du lieu.

Grâce à la volumétrie proposée et à son installation le long de la rue, le projet permet de délimiter et de dégager un vaste espace de jardin, surinstrumenté, préservant des possibilités futures de densification.

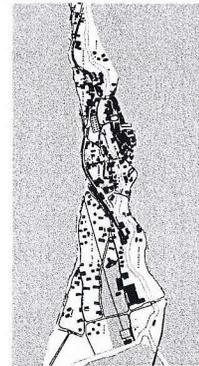
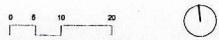
L'organisation du plan, la localisation des différentes unités et activités permettent d'établir des relations intéressantes, par exemple le jardin thérapeutique qui se trouve, grâce à sa position protégée et dans une proximité immédiate et souhaitée avec l'unité psychogériatrique. La chambre traversante permet, d'offrir à ses occupants une vue sur les deux versants de la vallée.

Enfin, l'architecture proposée, sa volumétrie, l'ordonnement de ces façades, ne sont pas sans rappeler les constructions « hospitalières », au sens premier du terme, qui habitent la mémoire collective.

Il est dommage que seule la construction de la deuxième étape permette de définir une volumétrie exacte et suffisante pour obtenir les rapports recherchés avec le territoire. De même, le plan de la chambre traversante, qui s'ouvre sur des espaces de vie commune, est contredit par la situation de cette même chambre devant des services.



L'implantation du bâtiment et des accès permet de révéler les qualités potentielles du site; elle précise l'espace environnant.



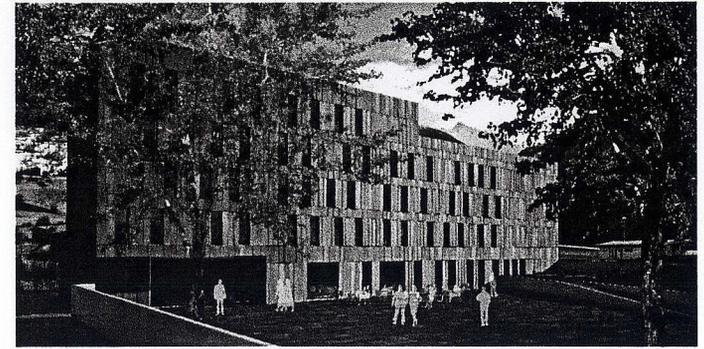
### TERRITOIRE- ESPACES PUBLICS

Le plateau d'Orsières se développe en fond de vallée; il est délimité par la Draine, à l'est et au sud, et, par le Parc Montagnoux à l'ouest. Deux espaces extérieurs publics peuvent être mis en évidence: le Cimetière et l'espace vert collectif qui s'étend de l'école à la centrale électrique. Ces espaces sont publics et précieusement désirés. Le lieu de la Frontalière reste flou; il doit être redéfini à l'occasion du projet d'EMS et participer à la cohésion de l'espace.



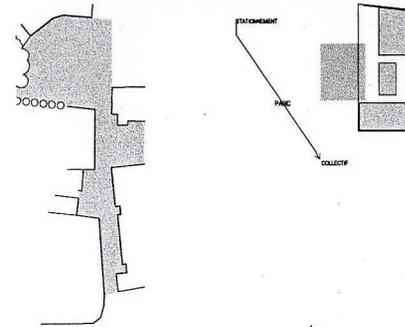
### SITUATION URBAINE - NOYAUX

La ville est structurée entre deux noyaux bâtis: le village se trouve au nord, de part et d'autre du pont sur la Draine et le pôle d'équipement collectif se situe au sud. Le renforcement du pôle d'équipement est intéressant. L'entité collective comme second noyau urbain principal est un élément structurant pour le développement d'Orsières.



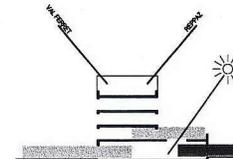
### RELATIONS EXTERIEURES

L'EMS est implanté entre rue et jardin; les espaces communs du rez s'orientent soit du côté rue soit du côté jardin pour une plus grande variété spatiale. Différents parcours et accès établissent des relations directes ou médianes entre l'EMS et la terrasse, le parking, ou le parc public. L'aménagement de zones de zones avec des bancs à chacun des piliers favorise les rencontres entre public et pensionnaires.



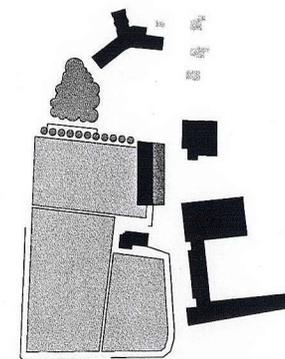
### ESPACES DU PÔLE COLLECTIF

Une bonne implantation de l'EMS met en évidence la présence de la rue qui dessert les équipements publics (école, salle polyvalente, équipement sportif) et délimite l'espace vert à l'ouest. Le projet participe ainsi à la cohésion spatiale de l'ensemble. Les fronts bâtis et les limites de lieu sont précieuses; les espaces dessinés structurent ce pôle d'activités: rue, préau, espace vert.



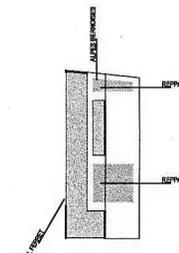
### ENTRE JARDIN ET RUE

L'EMS est implanté entre rue et jardin; les espaces communs du rez s'orientent soit du côté rue soit du côté jardin pour une plus grande variété spatiale. Les espaces orientés à l'est desservent en outre de manière satisfaisante. L'unité psychogéographique, au niveau 1, profite du jardin clos à l'est. Les autres unités d'habitation sont exposées; l'unité d'accueil temporaire se trouve en tablier avec accès à un grand espace commun. L'extension future complèterait l'étage de PLUAT et ajouterait un dénivelé étage.



### PIECE MANQUANTE DU PUZZLE

Par sa proposition centrale à l'intérieur du pôle d'équipement collectif, l'EMS et ses aménagements sont la clé spatiale du complexe. Le bâtiment adosse le jardin de l'EMS et la rue; l'allée d'arbres adosse le jardin de l'EMS et l'école au nord. Le jardin public sert de liaison entre parking, EMS et activités sportives.



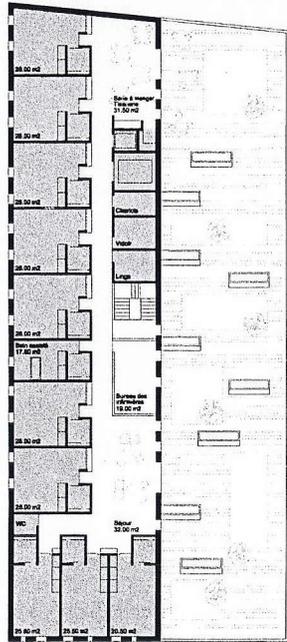
### VUES ET ESPACES DE VIE

Le plan est organisé pour que chacun bénéficie de plusieurs qualités d'orientations: les chambres à l'ouest ou au sud avec la vue sur le val Ferret; les salons à l'est avec vue sur Hoppaz et en direction du Valen; une vue vers sur les alpes bernoises est occupée depuis la salle à manger. Les espaces pour sont en relation directe avec les chambres pour dynamiser l'espace social. Les relations entre espaces privés et semi-privés sont soignées: bancs, fontaines intérieures.



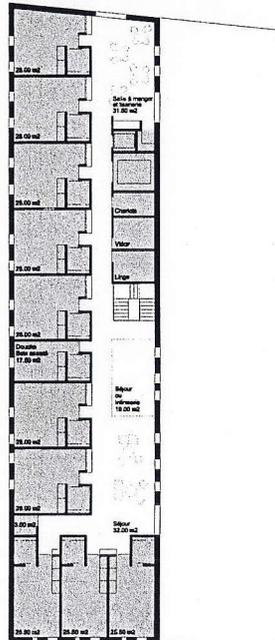


COUPE



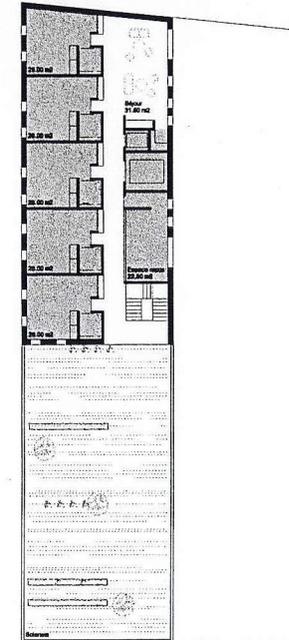
ETAGE 1 - PSYCHOGERIATRIE ET JARDIN CLOS 921.40

COUPE

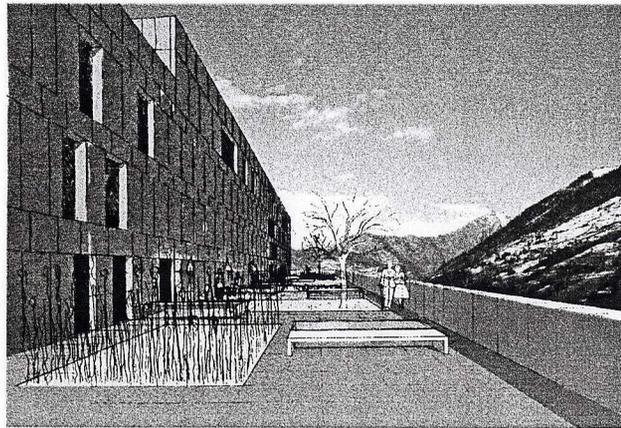
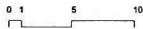


ETAGE 2 - UNITE D'HABITATION 924.30  
ETAGE 3 - UNITE D'HABITATION 927.20

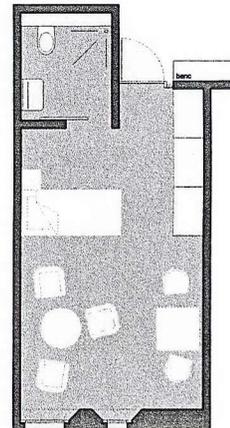
COUPE



ETAGE 4 - ACCUEILTEMPORAIRE ET SOLARIUM 930.10

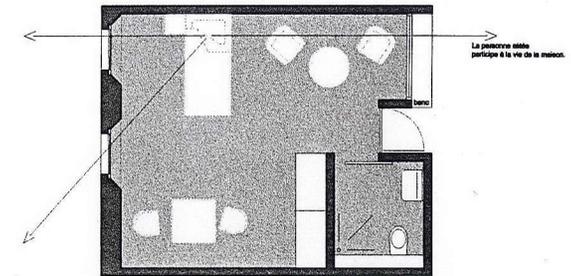


JARDIN CLOS : PARTERRES VEGETAUX ET DIFFERENTES AMBIANCES



CHAMBRE TYPE SUD

2 zones sont définies: une zone lit et armoire sera la partie moins lumineuse de la chambre, une zone de vie dans la partie proche de la loggia. Le banc est un lieu de pose arde. Espace commun de séjour et la chambre. La chambre convient pour une personne valide.

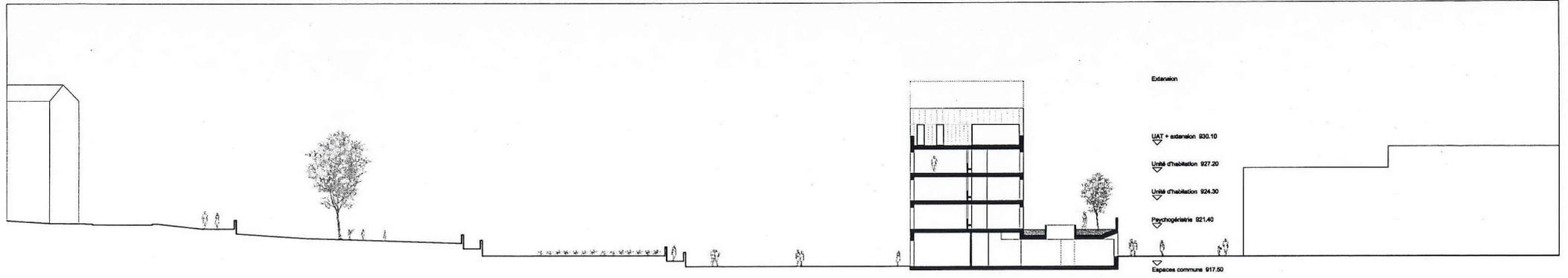


CHAMBRE TYPE OUEST

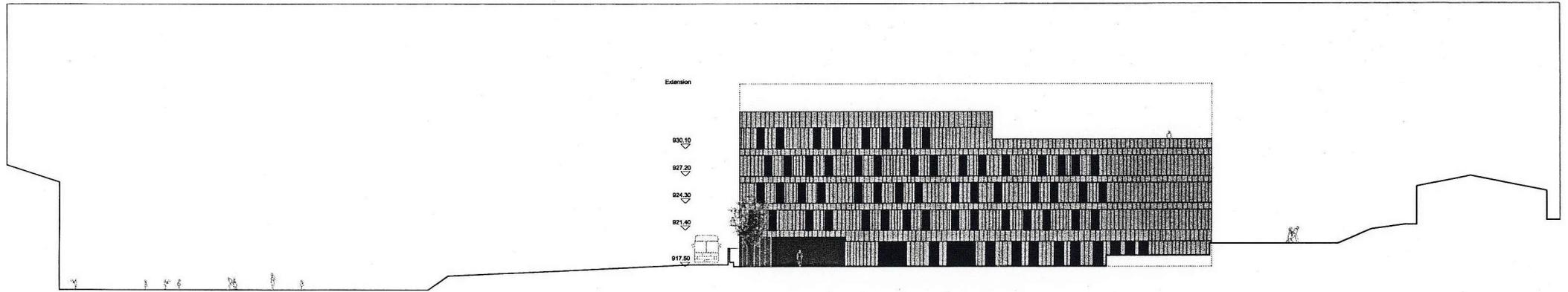
3 zones sont définies: lit, salon et table à manger. Le salon est proche de la fenêtre intérieure, c'est l'espace plus social. La table de travail ou de déjeuner est proche de la lumière. La fenêtre intérieure permet au résident de moduler la privacité de son espace selon son accueil, ou selon le moment de la journée. Le banc devant la fenêtre sert à l'occupant ou au passant. L'occupant attend devant chez lui; le passant attend l'occupant ou se tient en bordure du séjour de l'usage. La chambre convient pour une personne valide ou alitée.

La proximité et les seuils entre espaces privés et collectifs favorisent les échanges: les bancs et fenêtres intérieures associés aux chambres donnent une échelle domestique

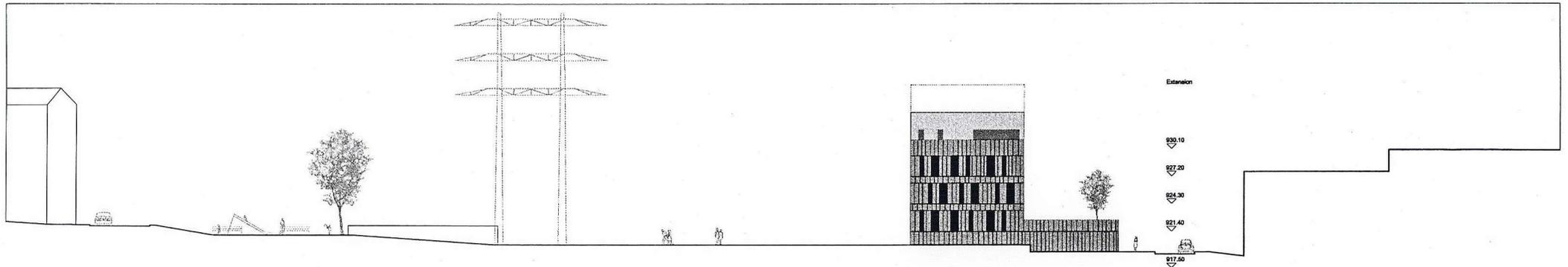




COUPE TRANSVERSALE

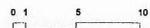


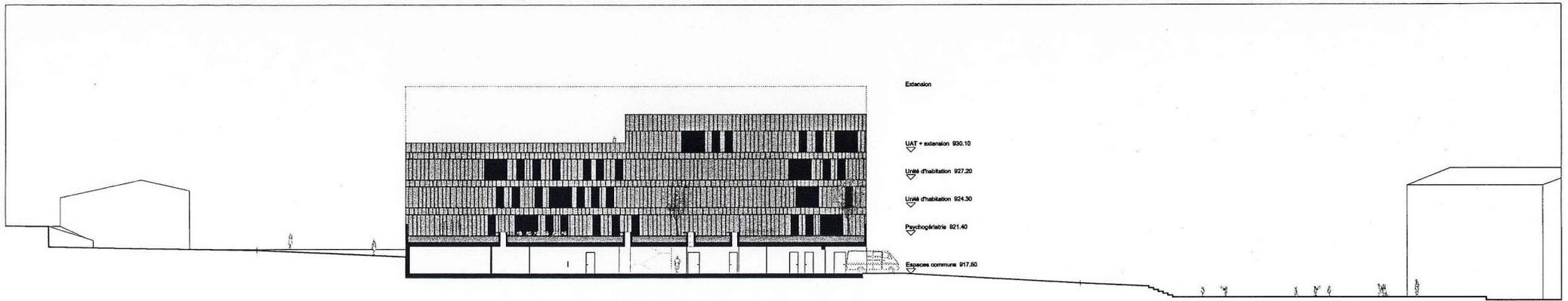
ELEVATION OUEST



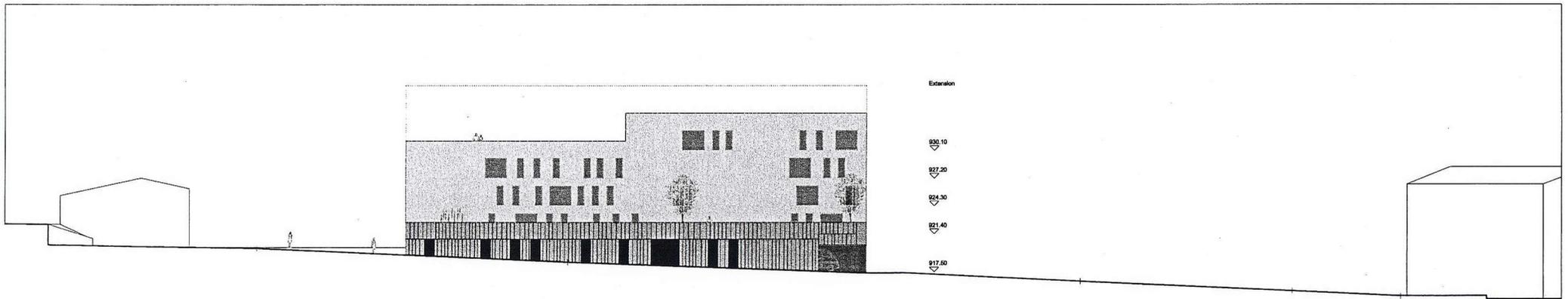
ELEVATION SUD

Une volumétrie simple et compacte, en adéquation avec le paysage et les constructions de la vallée; une matérialisation minérale brute, en ardoises naturelles de la région.

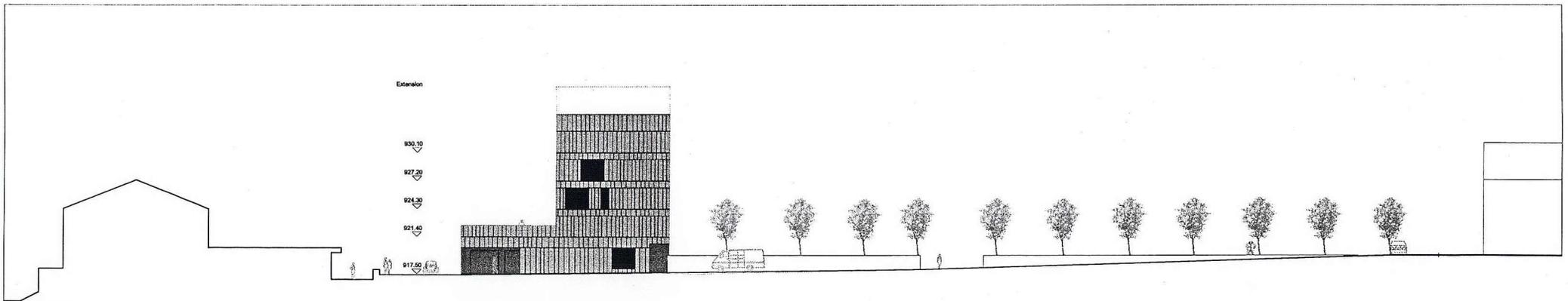




COUPE LONGITUDINALE

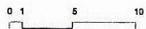


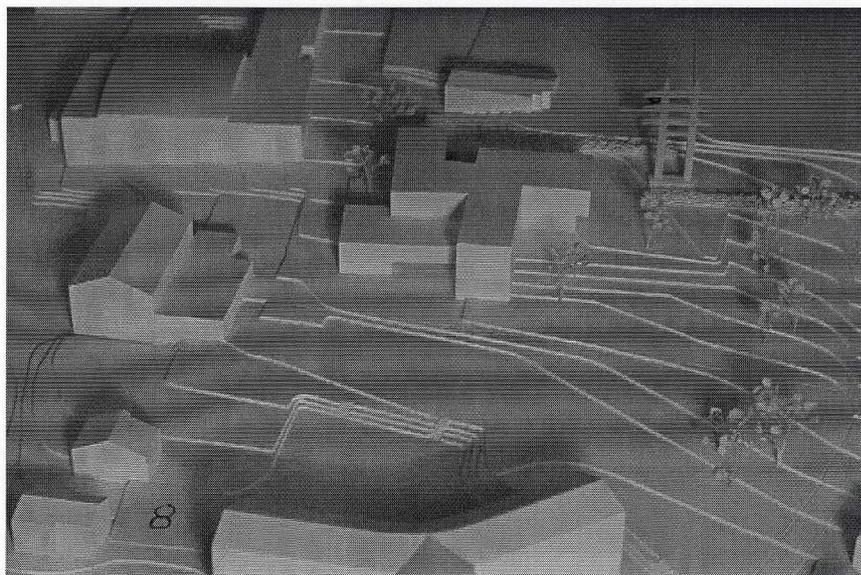
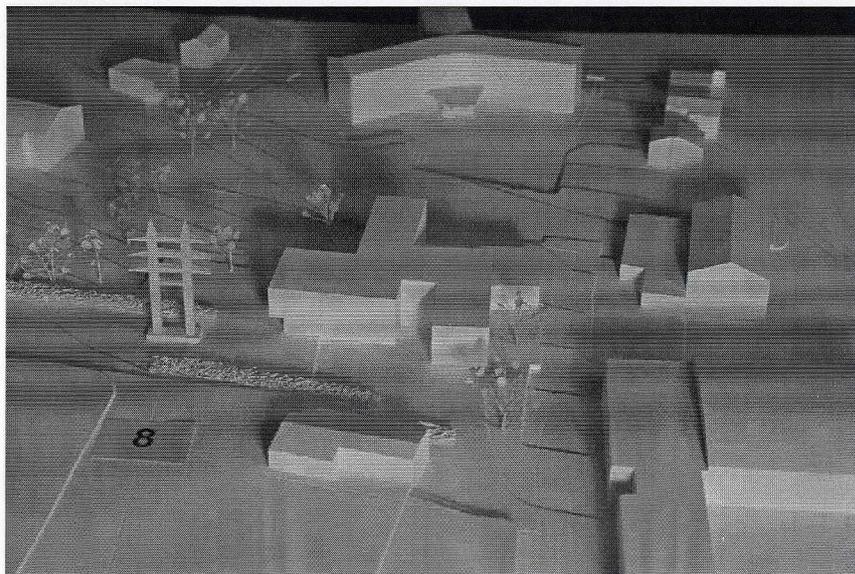
ELEVATION EST



ELEVATION NORD

Le jardin clos fait partie du bâtiment: un prolongement naturel des zones de séjour et une position privilégiée sur le paysage.





**Projet N° 8**

**5<sup>ème</sup> Prix**

**Auteur**

**Collaborateurs**

**VERTIGE IMMOBILE**

**Fr. 8'000. –**

Decroux et Piccolo Sàrl, Lausanne

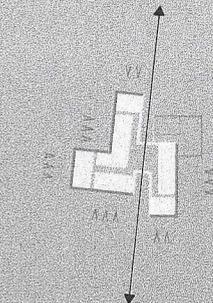
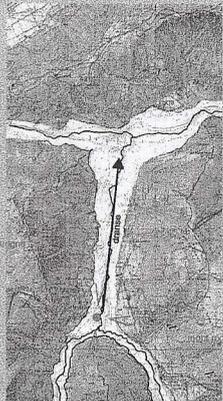
Fabrice Decroux, architecte EPFL – SIA,  
Deborah Piccolo, architecte EPFL, Esteban  
Coto Chavarria, stagiaire-architecte EPFL

L'implantation du bâtiment au sud-est de la parcelle ménage un dégagement important et bienvenu devant le cycle d'orientation, et tente de composer, parfois de manière imprécise, avec les bâtiments scolaires situés le long de la rivière. Les différentes ailes du volume se déploient dans trois voire quatre directions et, de ce fait, occupent tout le terrain constructible sans laisser de place à d'autres extensions, à l'exception d'une surélévation. La localisation du parking, en proximité immédiate avec les espaces communitaires, est peu dommageable.

Le plan s'organise autour d'un espace central ouvert au sud (mais également sur les vestiaires du club de football), il constitue à chaque étage un lieu de rencontre convivial et de qualité.

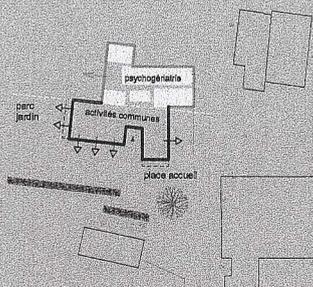
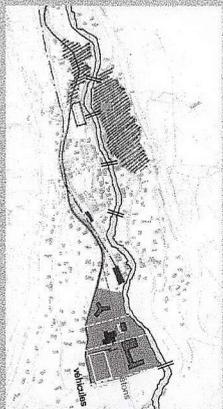
L'organisation des chambres, en espace traversant relié à une coursive, offre de grandes qualités (double orientation, convivialité, etc.). Malheureusement ce principe n'est pas développé de manière systématique et seule une partie des chambres en bénéficie. Cette absence de systématique fait que le plan apparaît comme hasardeux et peu lisible. De plus, la multiplication des ailes sans une justification typologique précise, induit des développements de façades inutilement onéreux. La qualité du principe des chambres, évoquée plus haut, serait encore amoindrie par la réalisation de l'extension.

1 concours d'architecture pour un EMS à Orsières  
vertige immobile •



principes d'organisation aux étages:

- le paysage s'invite dans les chambres
- les espaces de séjour des logements s'orientent selon la vallée



principes d'organisation au rez:

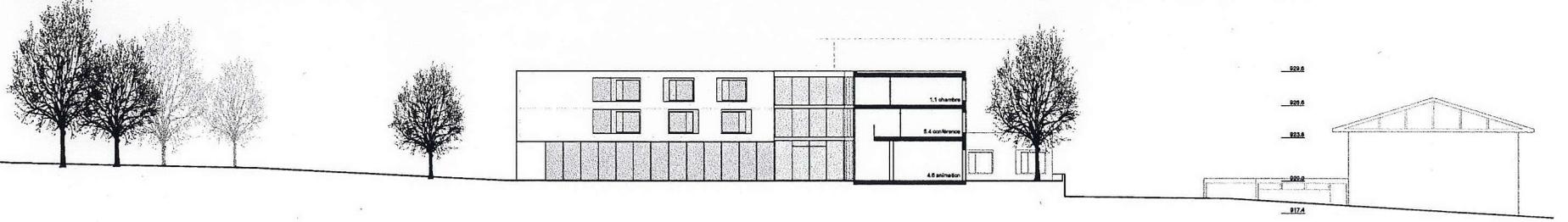
- les locaux d'activités communes s'orientent sur la place d'accueil et le jardin d'agrément
- la place d'accueil est un espace piétonnier librement partagé par les bâtiments environnants



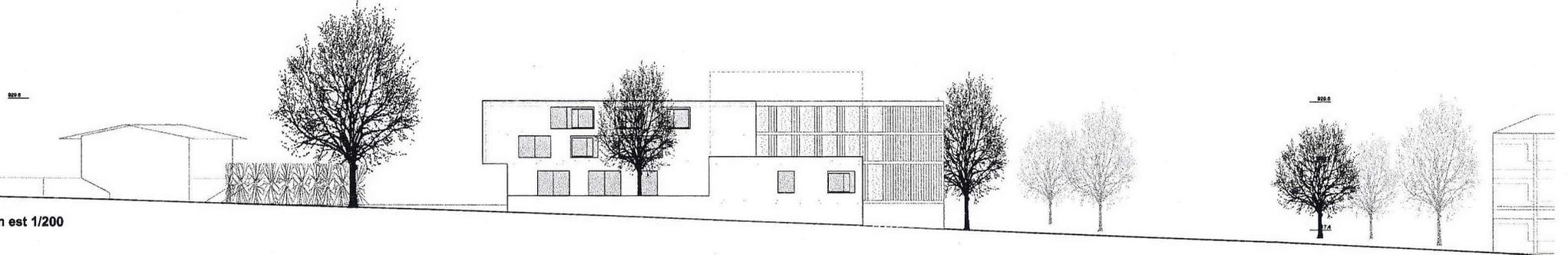


3 concours d'architecture pour un EMS à Orsières  
vertige immobile •

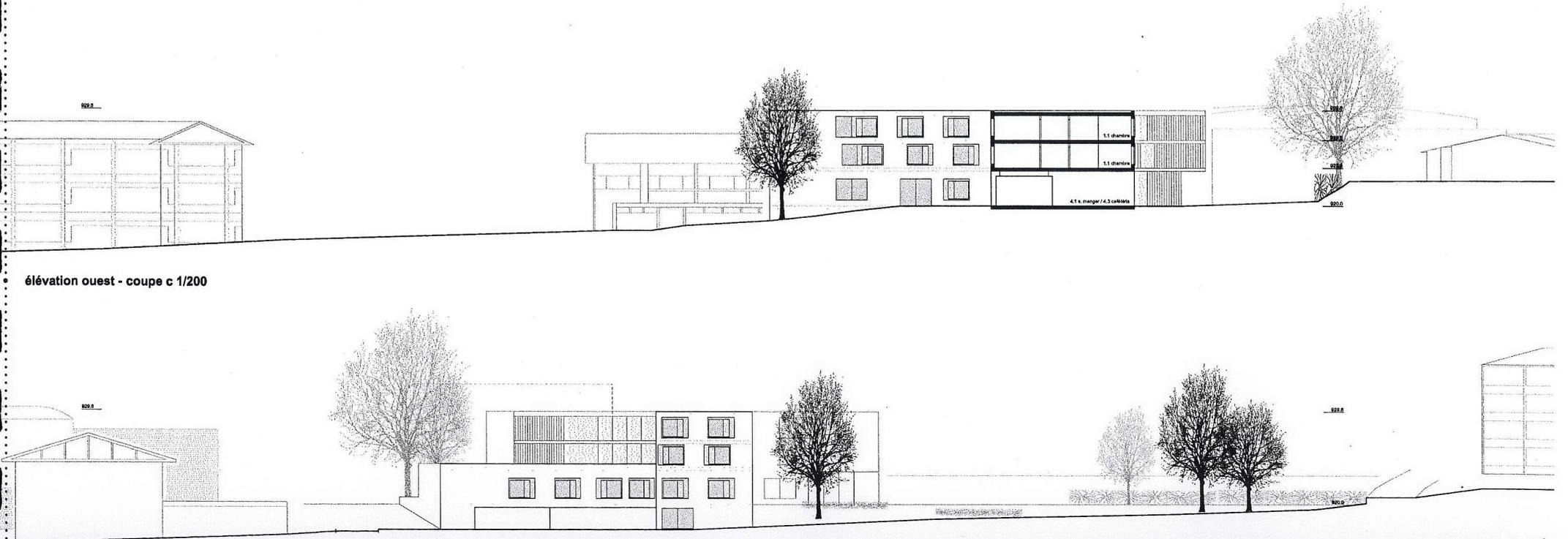
élévation sud - coupe b 1/200



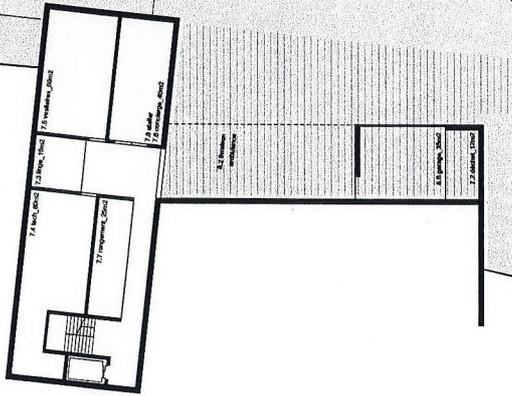
élévation est 1/200



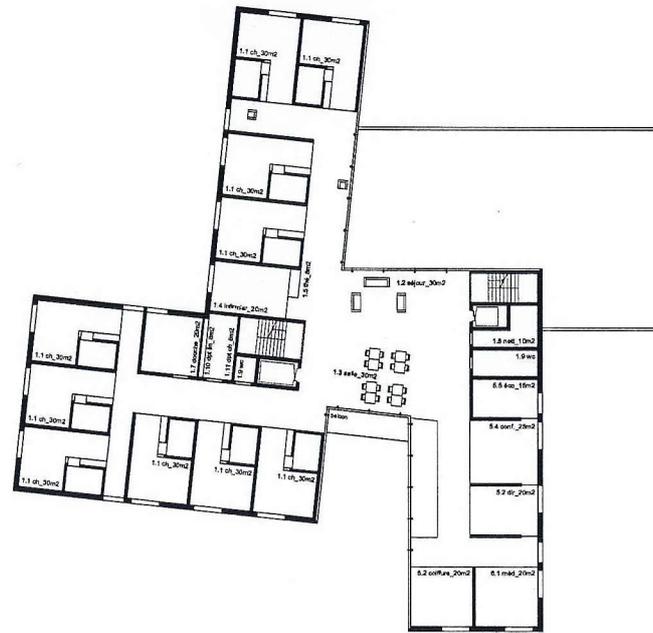
élévation ouest - coupe c 1/200



4 concours d'architecture pour un EMS à Orsières  
vertige immobile



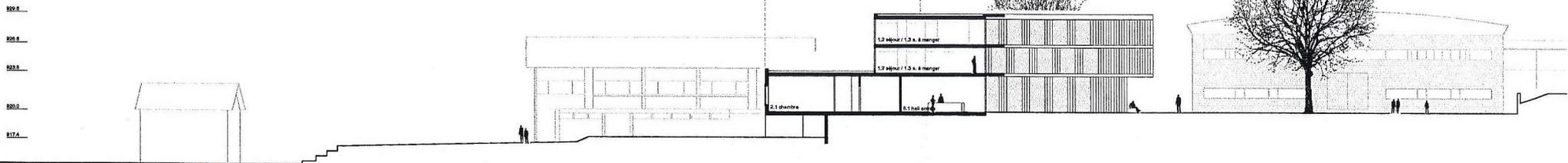
plan rez inf.\_alt.917.4 1/200



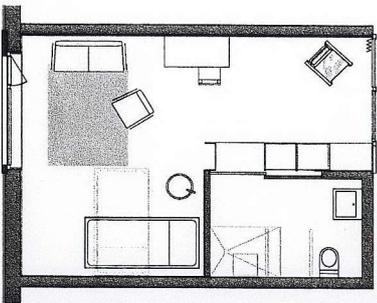
plan 1er étage\_923.8 1/200



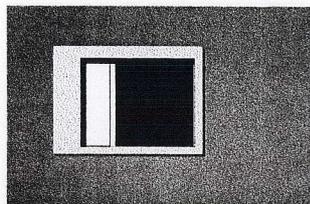
plan 2ème étage\_alt 926.6 1/200



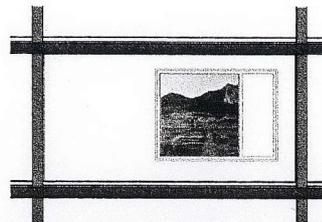
coupe a 1/200



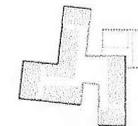
plan chambre 1/50



principe façade 1/50

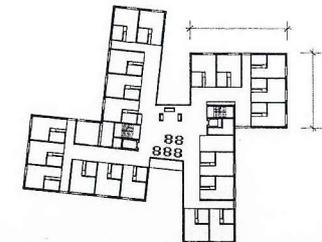


vue chambre 1/50

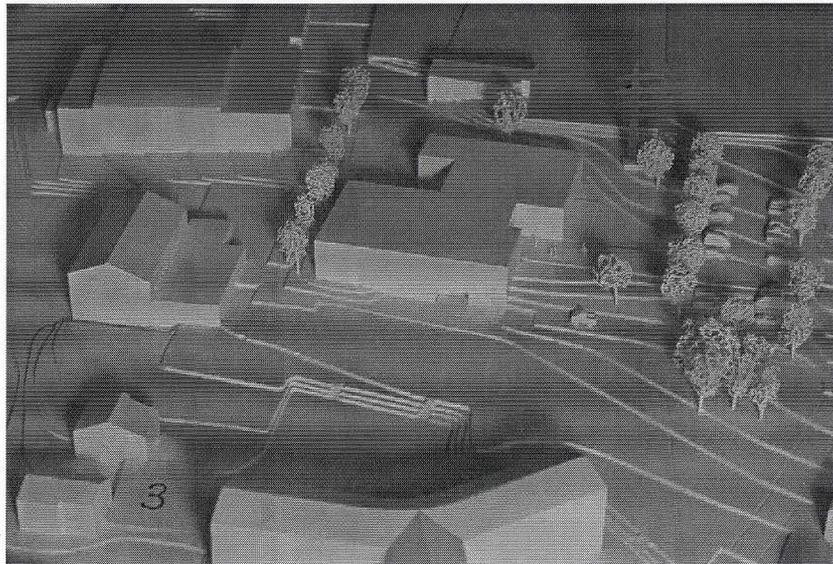
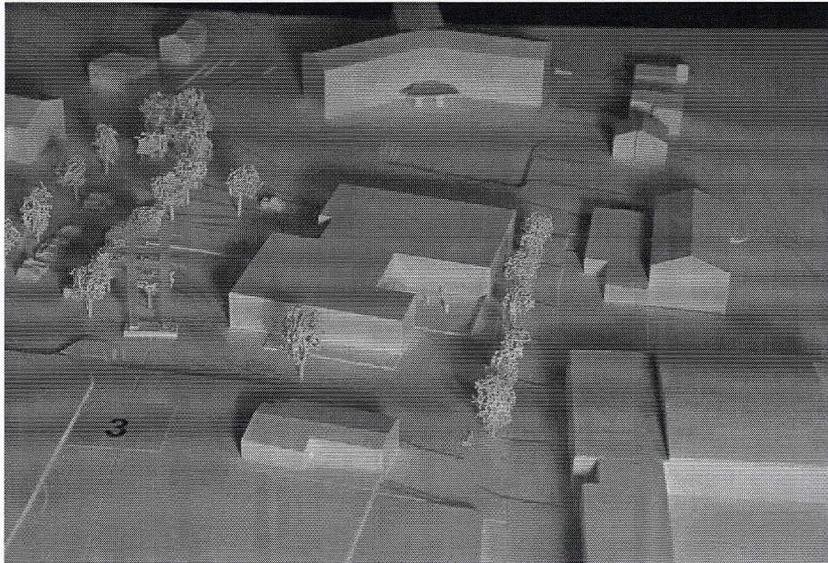


- façade des logements: maçonnerie monolithique crépée, en référence à l'habitation
- revêtements des chambres: carcé massif posé en applique, exprime l'unité de la "maison"
- façade des palcos (espaces de séjour): enveloppe extérieure: revêtement de façade et menuiserie en bois

principe matérialisation



seconde étage



**Projet N° 3**

**6<sup>ème</sup> Prix**

**Auteur**

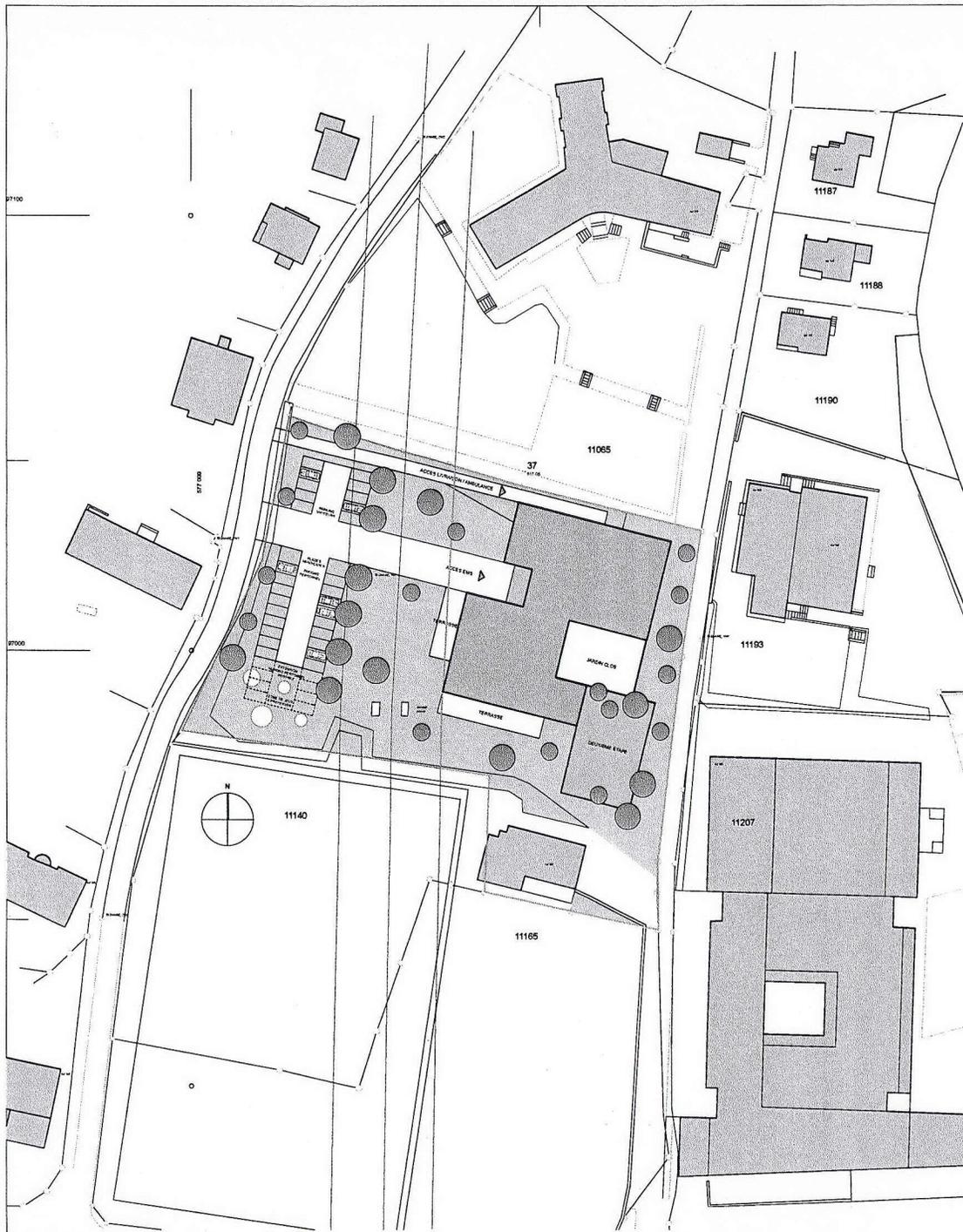
**VIVRE AUSSI ENSEMBLE**

**Fr. 7'000. –**

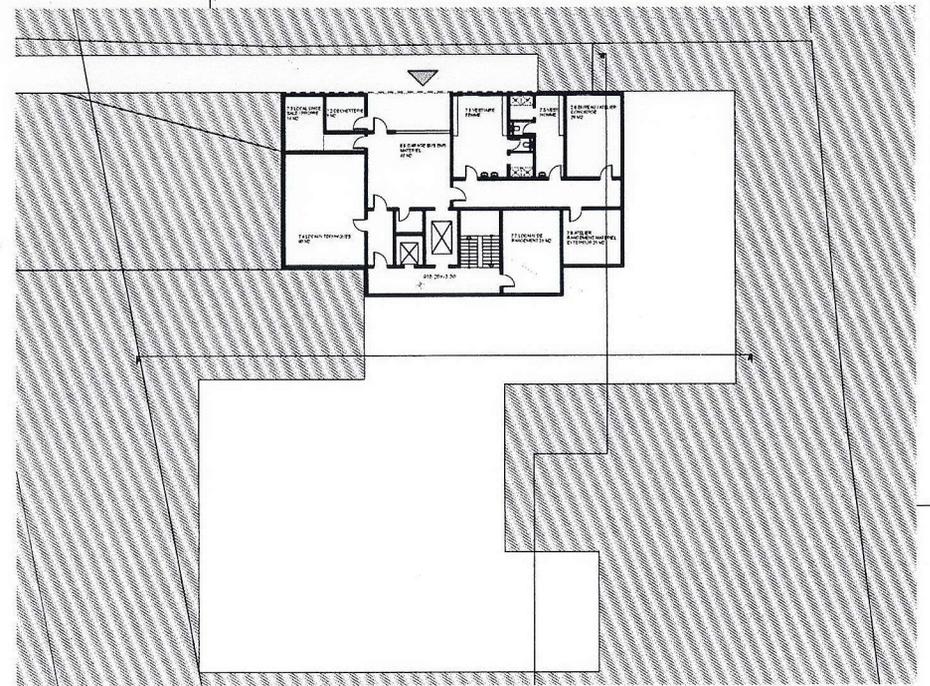
Maurice Thétaz, architecte ETS, Orsières,  
atelier KMS, Koechlin – Müller – Stucki -  
Genève

Les auteurs du projet proposent un volume étalé, développant l'EMS principalement sur deux niveaux. Le site est scindé en deux parties, d'une part l'espace construit côté est, en relation avec l'école et la salle de gymnastique du cycle d'orientation et d'autre part, un espace extérieur dévolu au parking, à l'accès de l'EMS ainsi qu'un espace de jardin. L'unité de psychogériatrie, située au rez-de-chaussée avec son jardin, est séparée clairement dans son fonctionnement du reste de l'EMS. L'ensemble des chambres de l'EMS et de l'UAT est rassemblé à l'étage sur un niveau autour d'un séjour commun.

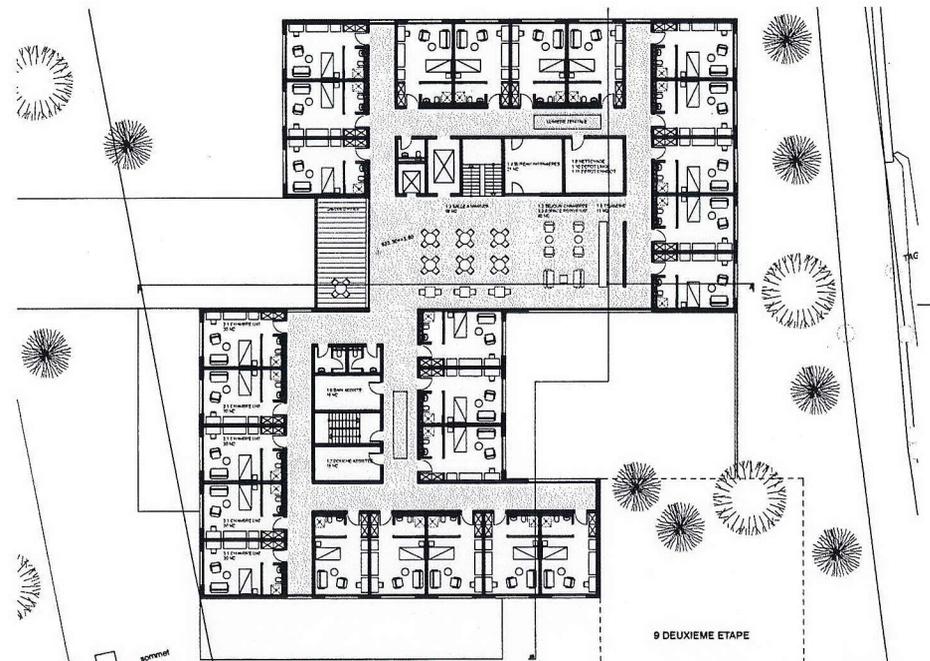
Le gabarit bas de l'EMS offre une présence calme dans ce site de nature hétéroclite. Le fonctionnement de l'édifice présente un aspect « mécanique », notamment dans la distribution des chambres avec ses couloirs continus. Le jardin de la psychogériatrie est en relation trop directe avec l'espace communautaire du rez-de-chaussée de l'EMS, peu souhaitable. De plus, la proposition d'extension referme cet espace extérieur et le compromet dans sa qualité et son usage. Par ailleurs, l'organisation interne de l'extension laisse supposer un fonctionnement trop rigide. Dans une cohérence générale intéressante, le projet proposé génère des espaces de caractère hospitalier, sans lien avec un lieu de vie pour des personnes âgées.



PLAN DE SITUATION - 1/500

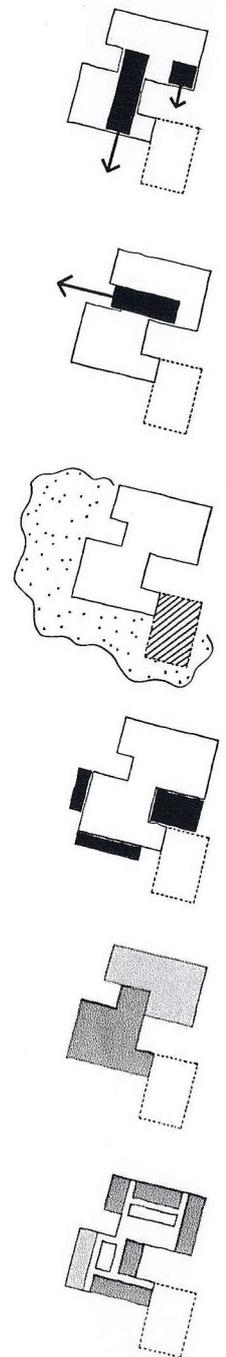


PLAN DU SOUS-SOL - 1/200



PLAN DE L'ETAGE - 1/200

VIVRE AUSSI ENSEMBLE  
PROJET POUR UN EMS A ORSIERES



AU REZ:  
LE HALL, LE SEJOUR / CAFETERIA ET LA  
SALLE A MANGER QUI CREENT UN  
GRAND ESPACE ET SE DEVELOPPENT  
SUR UN AXE

L'ESPACE DE VIE DU DEPARTEMENT  
PSYCHOGERIATRIE ORIENTE SUR LE  
JARDIN CLOS

A L'ETAGE:  
UN SALON UNIQUE ET UN JARDIN  
D'HIVER QUI SE DEVELOPPENT SUR UN  
AXE ET QUI S'OUVRENT EGALEMENT  
SUR LE PATIO

LIBERER UN PARC TOUT AROUND DU  
BATIMENT

LA DEUXIEME ETAPE FERME  
DEFINITIVEMENT LE JARDIN CLOS ET  
REPLACE LE DISPOSITIF PROVISOIRE,  
ARBRES (ET MURET)

LE BATIMENT SERA CONFORME AUX  
EXIGEANCES MINERGIE

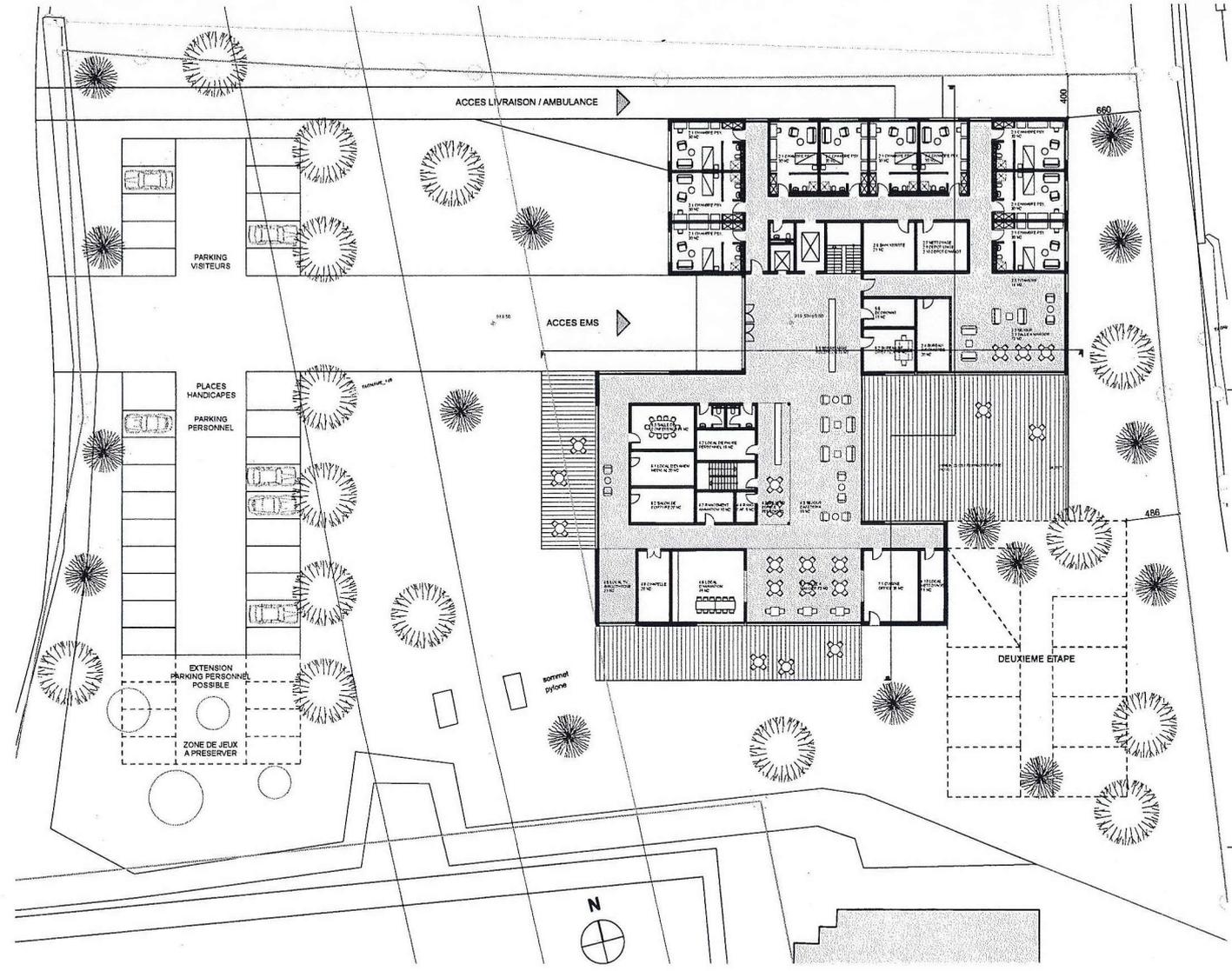
L'ENVELOPPE DU BATIMENT EST UNE  
FACADE VENTILEE AVEC DOUBLAGE EN  
PIERRE NATURELLE

3 TERRASSES QUI DESSERVENT LES  
DIFFERENTES PARTIES DU  
PROGRAMME COMMUN

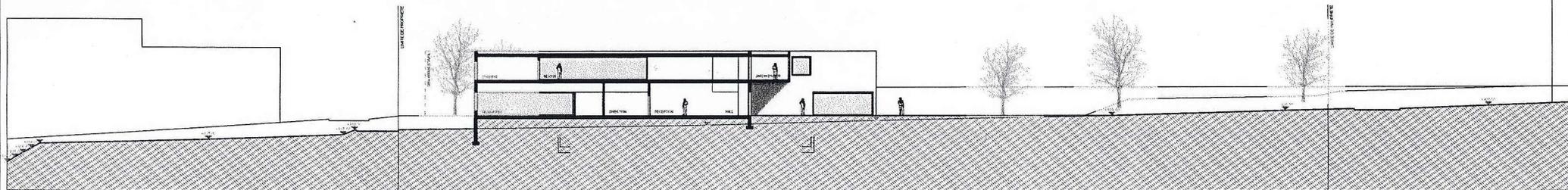
LE PATIO EST LE JARDIN CLOS DU  
DEPARTEMENT PSYCHOGERIATRIE

LE REZ EST COMPOSE DE DEUX  
SECTEURS:  
- LES ESPACES COMMUNS  
- LA PSYCHOGERIATRIE

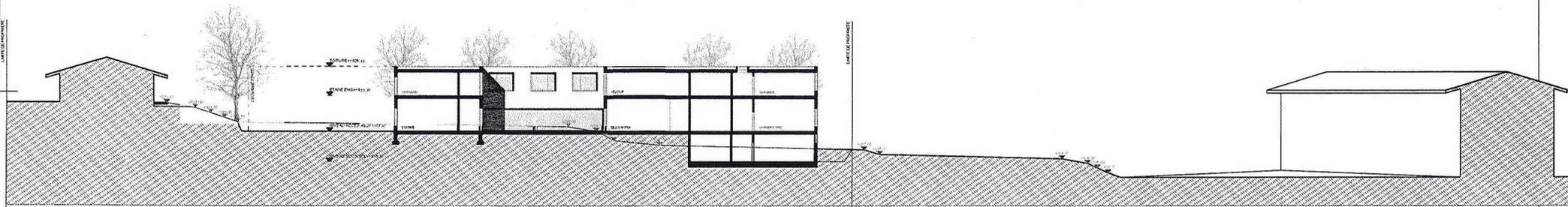
L'ETAGE COMPORTE:  
- LES 20 CHAMBRES DES RESIDENTS  
- LES 5 CHAMBRES UAT



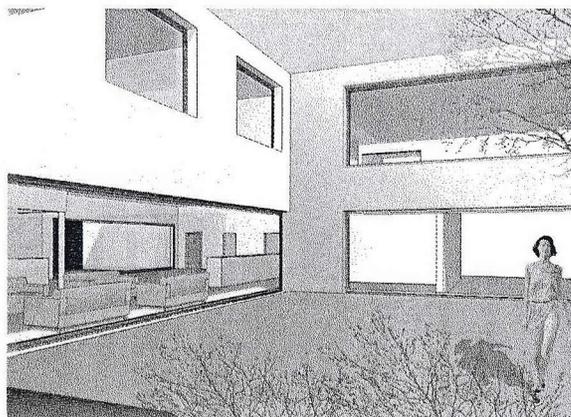
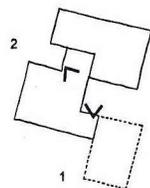
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE AVEC AMENAGEMENT EXTERIEURS - 1/200



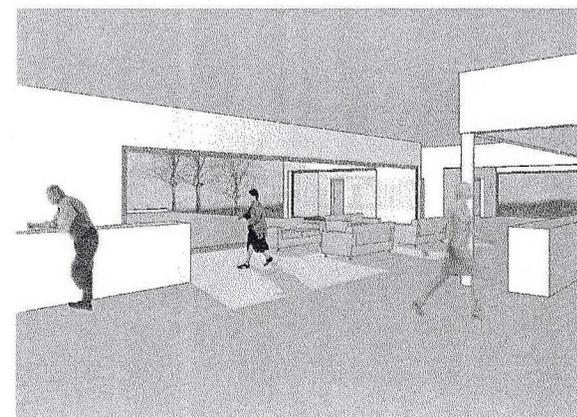
COUPE A-A SUR ENTREE



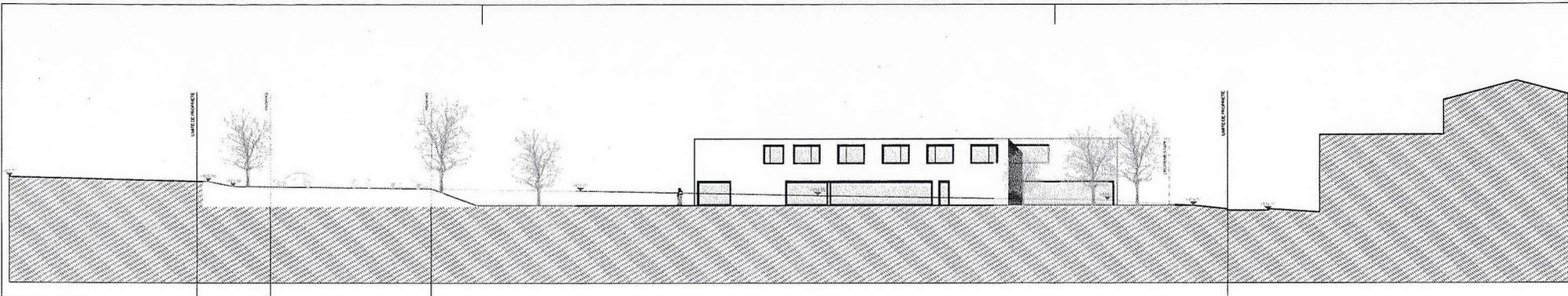
COUPE B-B SUR PATIO



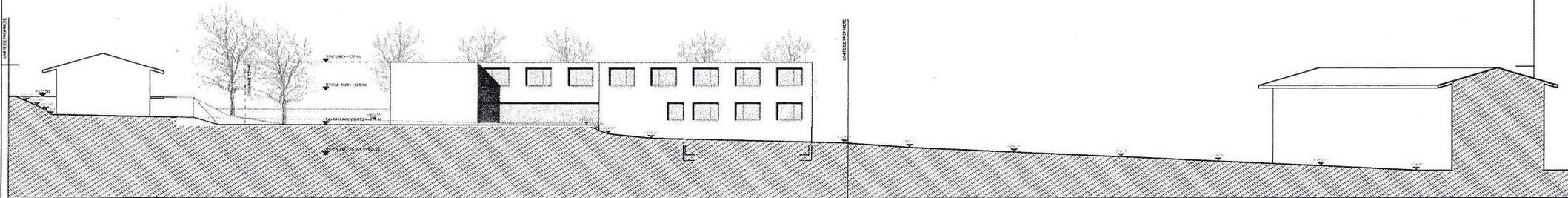
1- VUE SUR LE PATIO



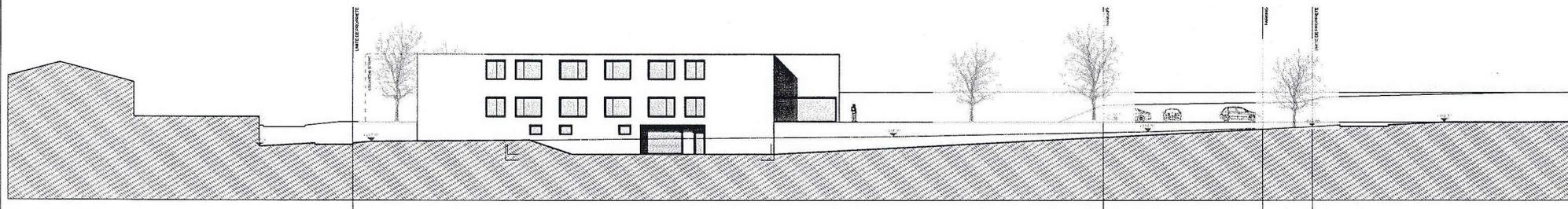
2- VUE DU SEJOUR / CAFETERIA DEPUIS L'ENTREE



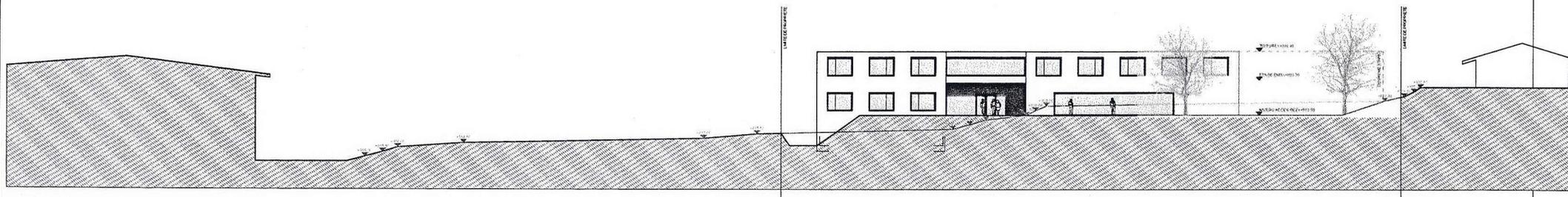
FACADE SUD



FACADE EST



FACADE NORD

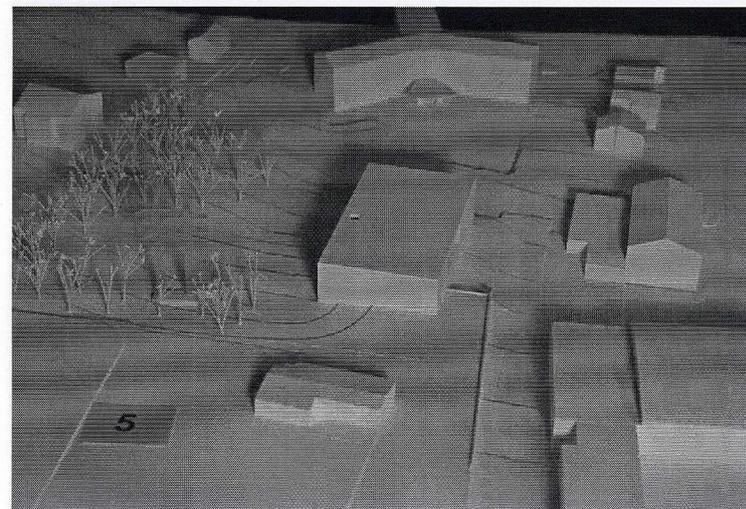


FACADE OUEST

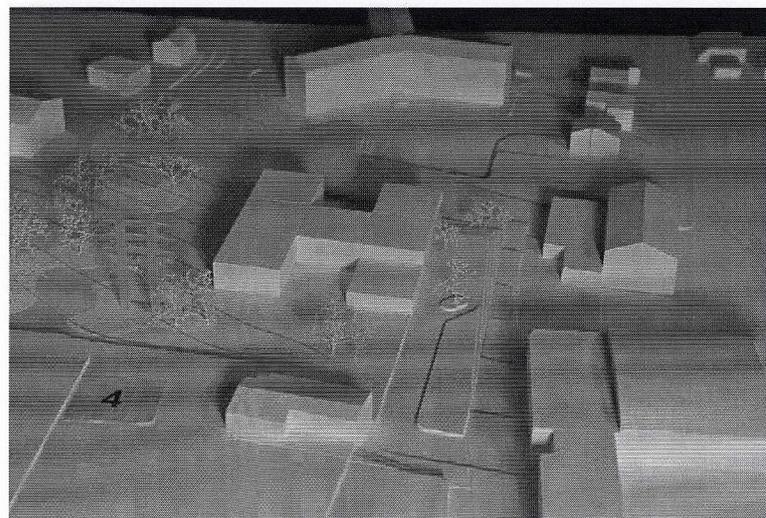

**VIVRE AUSSI ENSEMBLE**  
 PROJET POUR UN EMS A ORSIERES



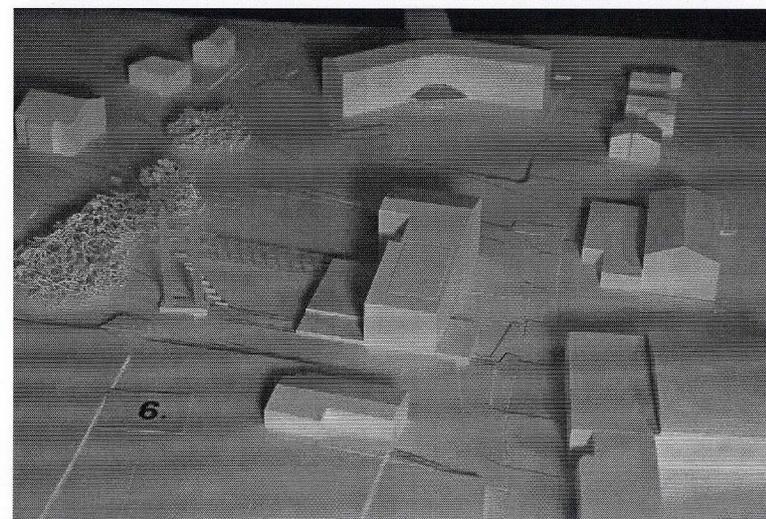
N° 1 Auteurs : Savioz Meyer Fabrizzi architectes / Sion  
 Collaborateurs : Fabrizzi C., Gysels E., Meyer F., Savioz L.



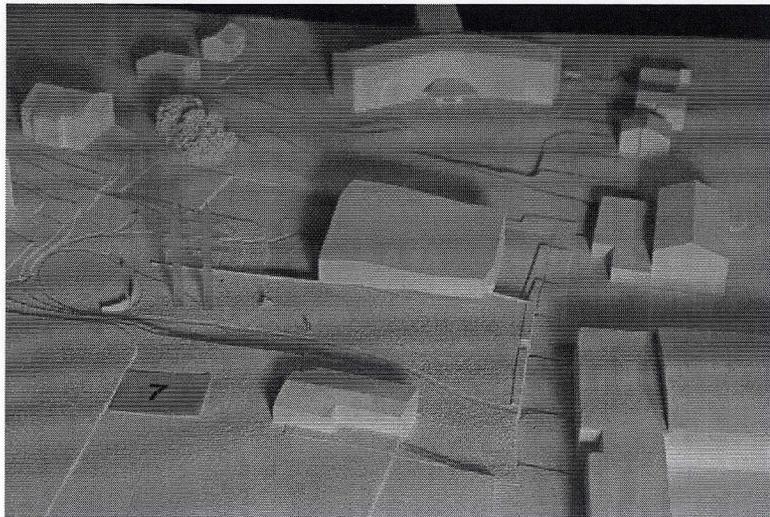
N° 5 Auteurs : Hans et Linus Meier SA / Sion  
 Collaborateurs : Déchanez J., Meier H.



N° 4 Auteur : Charles Pictet Architecte FAS SIA / Genève  
 Collaborateurs : Pidoux R., Yosef T.



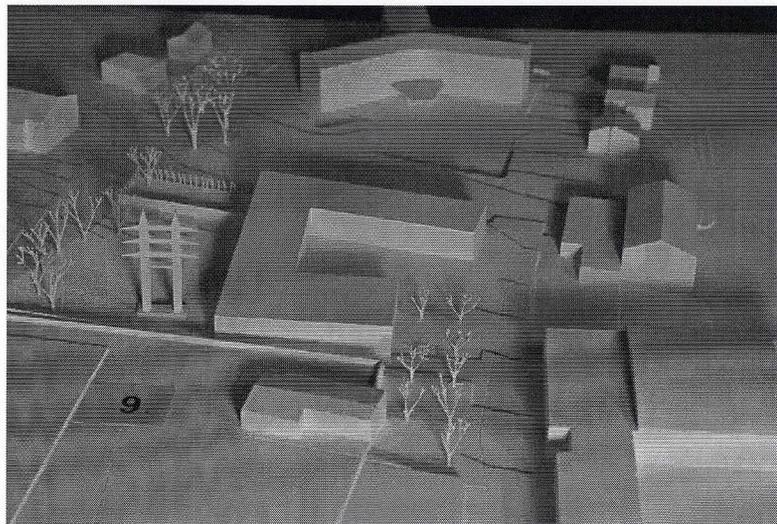
N° 6 Auteurs : Association d'architectes P. Giorgis et  
 A Kish / Lausanne  
 Collaborateurs : Giorgis P., Kish A.



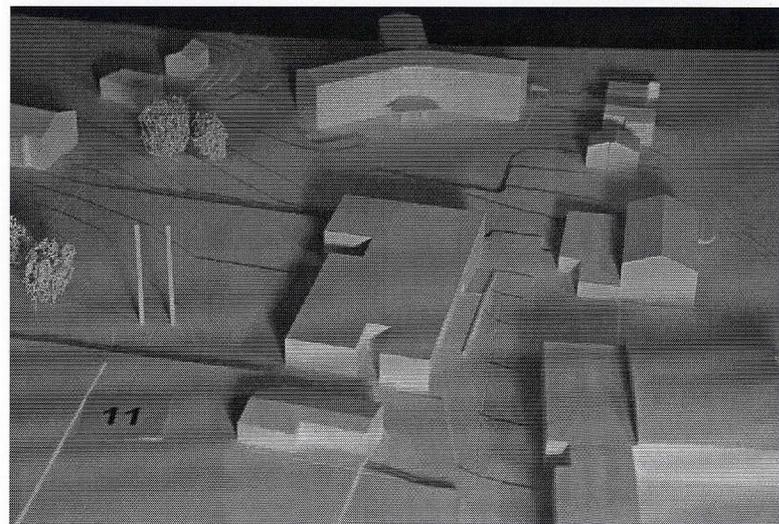
N° 7 Auteurs : DLV architectes Dvion F., Larghi A-M., Vasey P. / Genève  
Collaborateurs : Madrinan J., Demolis D., Neves S.



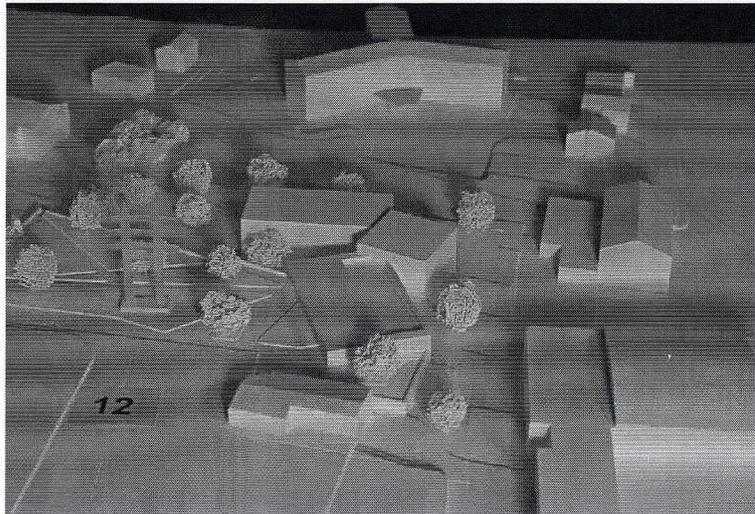
N° 10 Auteurs : Michael Darbellay, Vincent Roesti,  
Stéphane Schers / Lausanne



N° 9 Auteurs : IPSOFACTIO architectes SA / Lausanne  
Collaborateurs : Fragnière L., Carnal H., Boisco G.

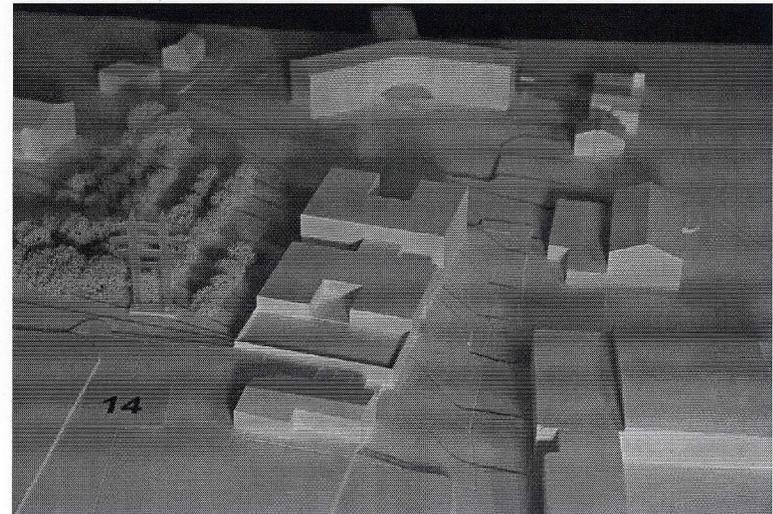


N° 11 Auteurs : Atelier d'architecture Ivan Kolecek / Lausanne  
Collaborateurs : Habartova A.



N° 12 Auteurs :

Aeby & Perneger / Genève

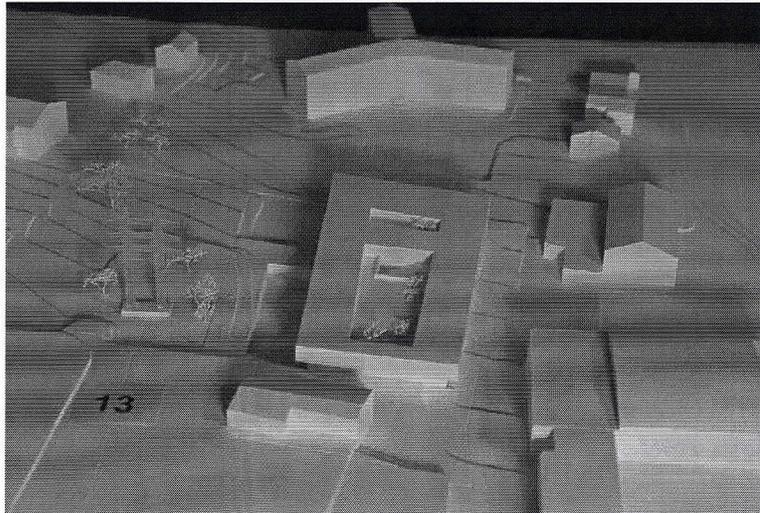


N° 14 Auteurs :

Philippe Gueissaz – Architecte / Sainte-Croix

Collaborateurs :

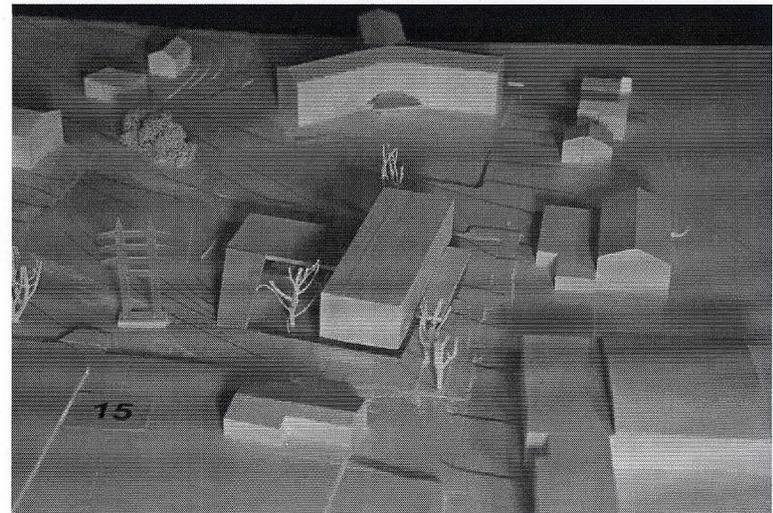
Robatel B., Gerlach K., Krautchenko Y.,  
Villa J., Baumgartner A.



N° 13 Auteur :

Pierre-Alain Dupraz, architecte ETS FAS / Genève

Collaborateurs : Spicher L., Ruckstuhl S., Kitagawa K., Lagier L.



N° 15 Auteur :

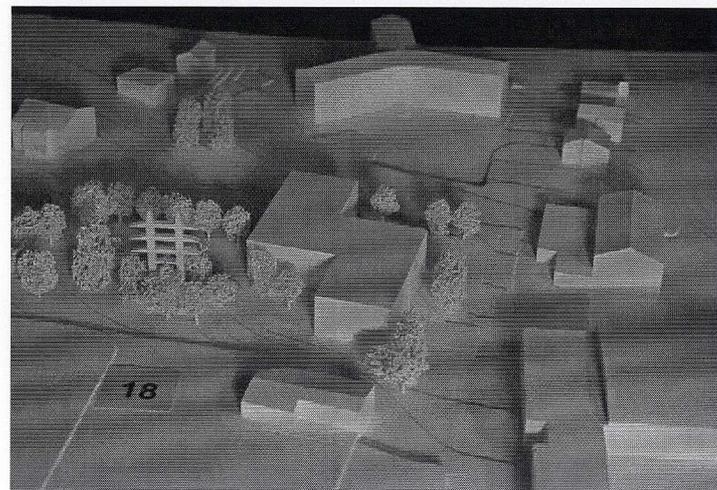
Fabrice David architecte / Messery FRANCE

Collaborateur :

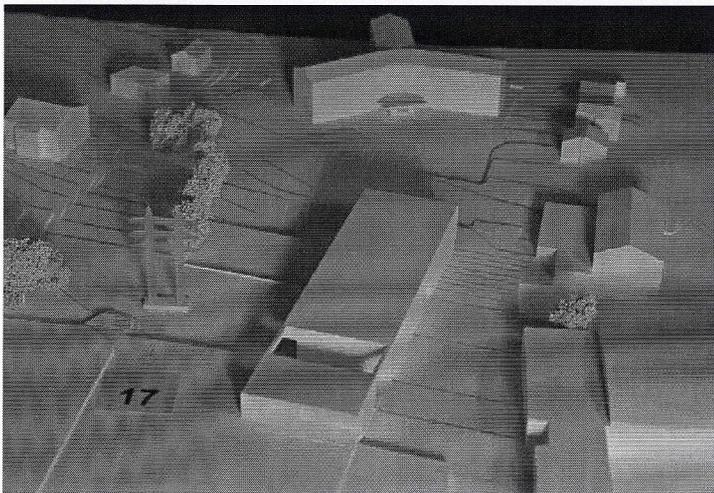
Dreyfuss M.



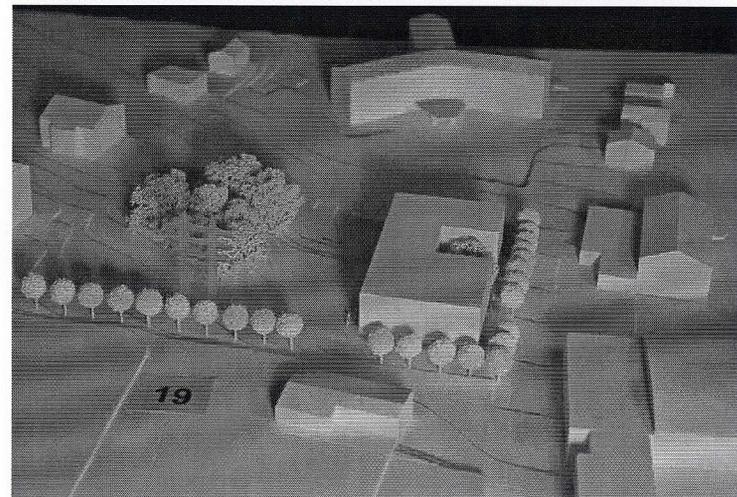
N° 16 Auteurs : Les Ateliers du Passage / Fribourg  
 Collaborateurs : Grobéty J-L., Délez J., Fasel C.



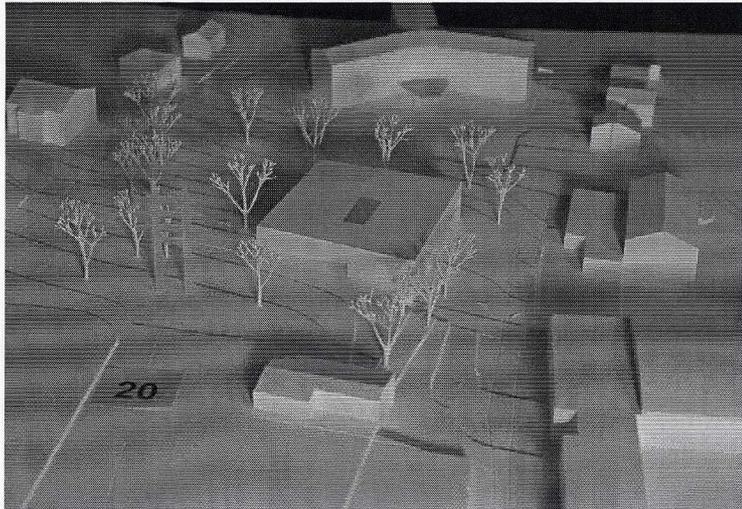
N° 18 Auteurs : Communauté d'architectes ACTES Architectes  
 et Bureau Pittier Schull / Sierre  
 Collaborateurs : Bonvin C., Friberg T., Klinger M., Billaud C.,  
 Schull R., Pittier V.



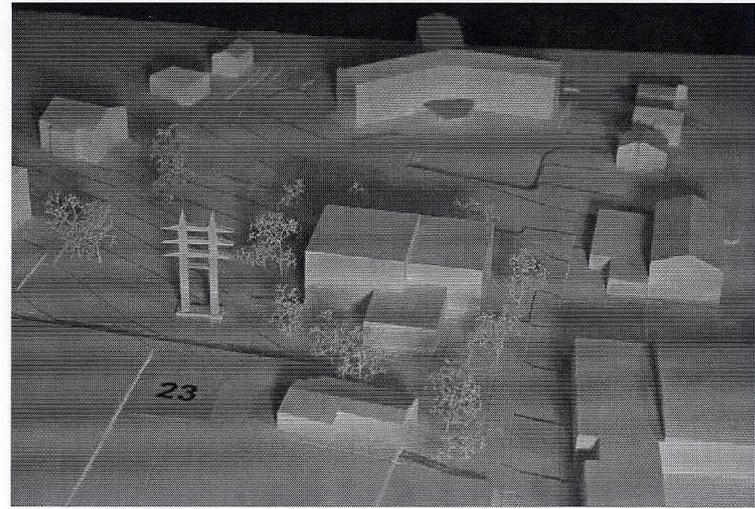
N° 17 Auteurs : Groupe Archeion, Michel Troillet / Martigny  
 Atelier d'architecture Coquoz SA, Thomas Coquoz / Martigny  
 Collaborateurs : Besse S., Krauchthaler N.



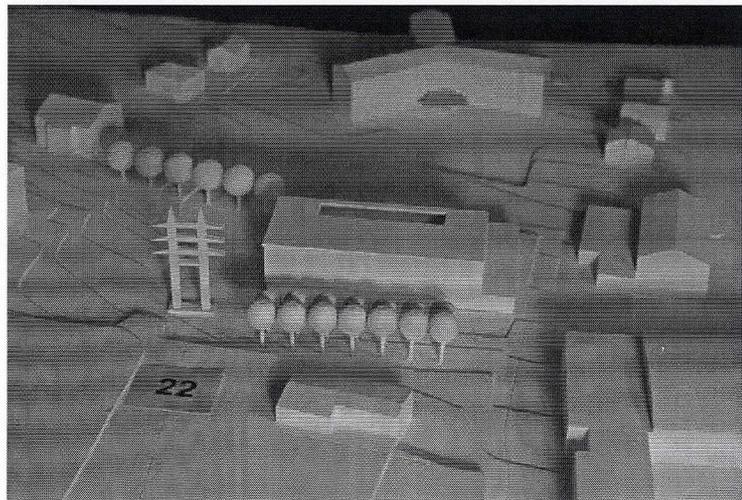
N° 19 Auteurs : Carneiro architecte / Genève  
 Collaborateurs : Carneiro A., Quattropani – Carneiro D.



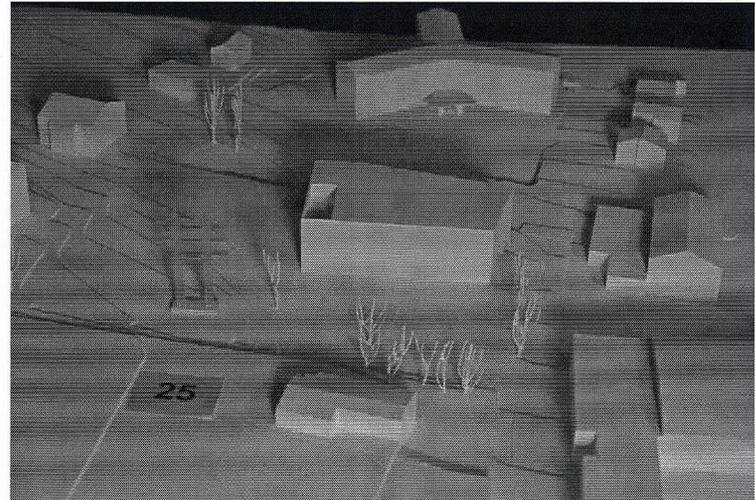
N° 20 Auteurs : Ruffieux – Chehab Architectes SA / Fribourg  
 Collaborateurs : Clément J., Fischli S., Fischer O., Python V.,  
 Renevey J-L., Fingy B., Zan Paro M., Brülhart S.



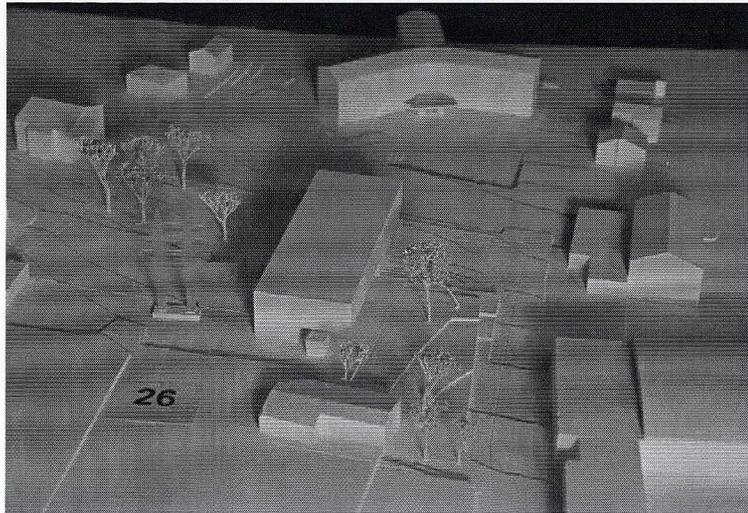
N° 23 Auteurs : Sermet Gross Architectes / Lausanne  
 Collaborateurs : Gross N., Sermet T.



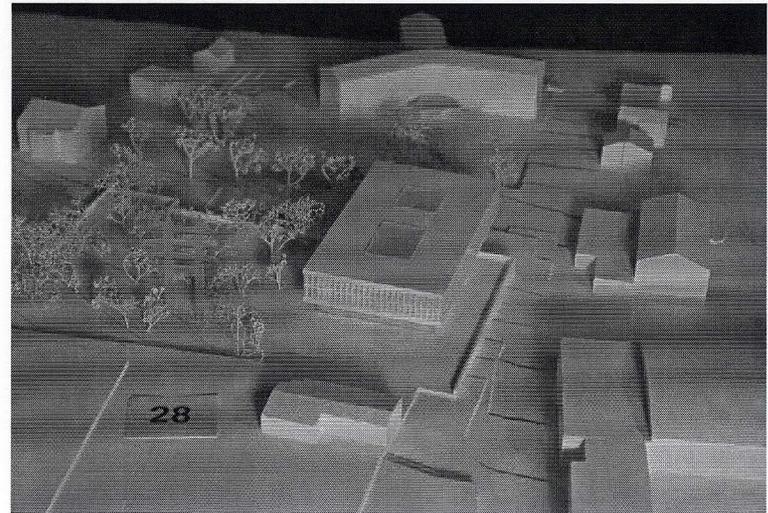
N° 22 Auteurs : Truan José-Louis, architecte EPFL, SIA / Lausanne  
 Collaborateurs : Truan A., Mariani E.



N° 25 Auteurs : Suter et Sauthier architectes SA / Conthey  
 Collaborateurs : Sauthier R., Suter C. et S. Fumeaux N.



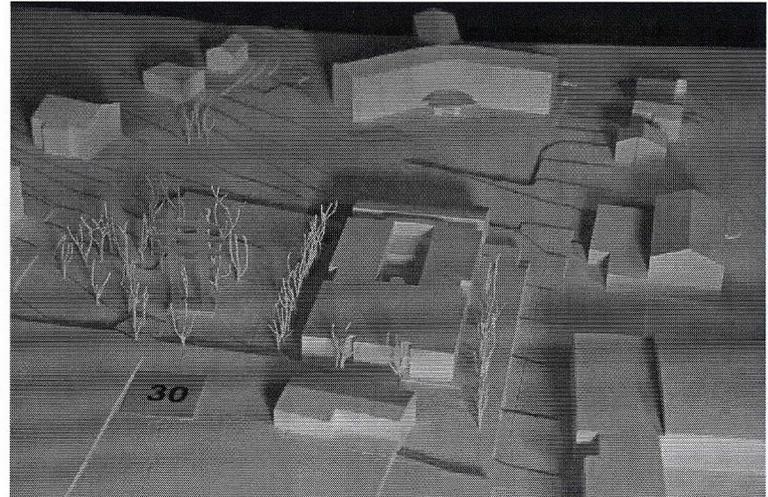
N° 26 Auteurs : Giovanoli-Mozer architectes / Lausanne  
 Collaborateurs : Giovanoli B., Mozer A., Lappert Y., Hannotin V.,  
 Gotzos S., Stoos M., Trobisch M.



N° 28 Auteurs : ASS services SA / Le Lignon  
 Collaborateurs : Zumbino C., Wegener T., Stämpfli F., Phildius J.



N° 27 Auteurs : Alain Wolff Architectes / Vevey



N° 30 Auteurs : Cominex SA, Grégoire Comina et Yves Coppey / Sion  
 Collaborateurs : Quarroz C., Jacquérioz M., Maret D.,  
 Moret M., Vuignier L., Romailier G., Fellay W.



N° 31 Auteurs : Atelier Traces, Bureau d'architecture / Genève  
Collaborateurs : Ramseier P., Gleiber Ramseier V., Badoux L.